

Contraception: la pilule en débat

PAGE 6



© BSIP-Reporters

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© Christophe Smets

Excision

Des femmes se mobilisent

Les mutilations sexuelles, encore trop courantes, doivent cesser. Témoignages courageux de deux femmes et exposition de 32 portraits à Bruxelles.

PAGE 7



© Patrick Lefevre/BELPRESS

Alimentation

Pampleousse et médicaments

Les agrumes sont des aliments bons pour la santé. Mais la consommation de l'un d'eux - le pampleousse - doit absolument être dissociée de la prise de certains médicaments.

PAGE 8

Belgique

Politiques : on déménage

L'Etat fédéral s'apprête à perdre de nouvelles compétences. Comment Régions et Communautés vont-elles les organiser? Eclaircissements.

PAGE 9

Antarctique

Un petit bijou polaire

L'exposition à Tour et Taxis détaille la vie quotidienne des scientifiques présents à la station Princesse Elisabeth.

PAGE 12

Le service social vous informe

Des réductions sur les tarifs dans les transports publics

Comme chaque année à cette époque, les sociétés de transport public modifient leurs tarifs. L'occasion de faire le tour des gratuités ou réductions octroyées à certaines catégories de voyageurs (1).



Lorsque vous voyagez avec un tarif réduit ou gratuitement, soyez en possession du document justifiant cet avantage.

Des transports publics gratuits

- Les personnes **aveugles ou malvoyantes** (2) bénéficient de la gratuité pour tous leurs déplacements sur les réseaux Tec, Stib et De Lijn et en train (en 2^{ème} classe en Belgique) si leur handicap est reconnu par le Service public fédéral et sur la base de la carte de réduction nationale pour les transports en commun, délivrée par le SPF Sécurité sociale.
- Les personnes qui ont obtenu un **statut de reconnaissance nationale ainsi que leurs ayants droit** (3) voyagent gratuitement sur les réseaux SNCB, Stib, Tec et De Lijn, s'ils demandent la "carte pour raison patriotique" délivrée dans toutes les gares SNCB. Sur le réseau Stib, les bénéficiaires de ce statut doivent acquiescer la carte Mobib.

- Les **enfants** voyagent gratuitement sur les réseaux SNCB, Stib et Tec jusqu'à 12 ans. La Stib et le Tec y mettent des conditions à partir de 6 ans (être en possession d'un abonnement). Pour plus d'informations, nous vous renvoyons aux détails ci-dessous.

Vous voyagez avec la SNCB

- Les personnes qui bénéficient des **statuts Bim ou Omnio** et celles qui sont à leur charge se voient octroyer une réduction de 50 % sur les tarifs en 2^{ème} classe (avec application d'un forfait minimum) sur présentation de la carte "Intervention majorée" délivrée dans toutes les gares SNCB (se munir d'une photo d'identité et de l'attestation "Bénéficiaire de l'Intervention majorée (Bim)" ou "Omnio" de la mutualité).
- Jusqu'à **4 enfants de moins de 12 ans** peuvent voyager gratuitement s'ils accompagnent une personne de plus de 12 ans payant son voyage en 2^{ème} classe.

- Les **personnes aveugles et malvoyantes** (2) peuvent demander la carte "Accompagnateur gratuit" dans toutes les gares SNCB afin que leur accompagnateur puisse voyager dans la même classe et sur le même trajet sans titre de transport.

Vous voyagez avec la Stib

- Des abonnements **Bim/Omnio** mensuels et annuels sont proposés aux bénéficiaires de ce statut et aux personnes à leur charge. La réduction correspond à plus de 80 % par rapport au tarif plein.
- Jusqu'à **4 enfants de moins de 6 ans** peuvent voyager gratuitement s'ils accompagnent une personne de plus de 12 ans payant son voyage. De 6 à 11 ans, les enfants voyagent gratuitement, munis d'un "abonnement J".
- Les personnes de **65 ans et plus** voyagent gratuitement en acquiesçant un abonnement "65+". Cependant, à partir du 1^{er} mai 2013, cette gratuité ne sera maintenue que pour les seniors à faibles revenus (bénéficiaire du RIS, Omnio, Bim...). Les autres devront payer une contribution de soli-

arité de 60 euros pour l'abonnement annuel.

- Les **personnes aveugles ou malvoyantes** (2) peuvent acquiescer une carte libre-parcours Mobib. Et sur présentation de la "carte d'accompagnateur gratuit" émise par la SNCB, un second contrat peut être chargé sur la Mobib pour être utilisé par un accompagnateur.

Vous voyagez avec le Groupe TEC

- Le Groupe TEC simplifie ses tarifs à partir du 1^{er} février prochain. Cette simplification ne modifie en rien les réductions sur les cartes de voyages pour les **bénéficiaires du statut Bim ou Omnio** et les personnes à leur charge, ni pour les personnes qui ont reçu un statut de **reconnaissance nationale et leurs ayants droit**. Pour obtenir cette réduction, il suffit de présenter la carte "Intervention majorée" délivrée par la SNCB.
- Les personnes de **65 ans et plus** peuvent obtenir gratuitement l'abonnement "Horizon+" sur présentation de la carte délivrée par la SNCB. A partir du 1^{er} juillet 2013, les seniors qui n'ont pas le statut Bim ou Omnio devront payer une participation for-

faitaire de 36 euros pour leur abonnement annuel (4).

- Les **enfants de moins de 6 ans** voyagent gratuitement sur l'ensemble du réseau. Pour les enfants de 6 à 11 ans, l'abonnement "Horizon+" est délivré gratuitement sur demande.

Le service social de la MC

Les Centres de Service social de la Mutualité chrétienne sont à votre disposition pour toute question sociale.

Appelez gratuitement le **0800 10 9 8 7** ou surfez sur **www.mc.be** pour connaître les horaires de la permanence proche de chez vous.

(1) Nous n'abordons pas ici les abonnements scolaires, les réductions offertes à des catégories spécifiques de bénéficiaires (familles nombreuses, journalistes, police...) ni les facilités de transport ou aides apportées aux personnes à mobilité réduite.
 (2) C'est-à-dire atteint d'une invalidité permanente d'au moins 90 % suite à une affection oculaire.
 (3) L'attestation ad hoc est délivrée par La Défense pour les statuts militaires, par le Service des pensions du secteur public pour les invalides militaires et par le SPF Sécurité sociale pour les statuts civils.
 (4) Enéo, le mouvement social des aînés, s'est opposé à cette mesure. Voir le communiqué publié à ce sujet en décembre 2012 sur www.eneo.be

Conseils juridiques

Un extrait de casier judiciaire en vue de l'embauche ?

Il n'est pas rare qu'un employeur demande au candidat travailleur de lui fournir un extrait de son casier judiciaire (plus couramment appelé certificat de bonnes vie et mœurs). Est-ce légal ?

Le **casier judiciaire** est un système qui permet d'enregistrer, de conserver et de modifier les données concernant les décisions rendues notamment en matière pénale. Par exemple, si une personne est condamnée à une peine de prison pour braquage, c'est inscrit dans son casier judiciaire.

A quoi sert le casier judiciaire ?

L'objectif du casier judiciaire est de donner des informations notamment :

- aux autorités judiciaires (par exemple, le juge doit y avoir accès pour vérifier si un prévenu est en état de récidive),
- aux particuliers (par exemple, pour obtenir un visa pour séjourner dans certains pays ou pour vérifier si un candidat à un emploi dans l'enseignement n'a pas commis certains faits, tel un abus sur mineurs).

pour certains fonctionnaires, militaires, les agents de gardiennage, les commerçants ambulants, etc.

On admet également qu'un casier judiciaire vierge soit exigé pour certains emplois exercés en présence d'enfants (par exemple, un éducateur travaillant dans un internat). Pour les autres emplois, l'employeur ne peut pas le demander. Nombreux le font quand même alors que c'est illégal... Et la pression du marché de l'emploi est telle que de nombreux candidats n'osent pas refuser une telle exigence d'un potentiel employeur.

Des questions intrusives ?

On considère en général que lors d'un entretien d'embauche, l'employeur peut poser des questions sur le passé pénal, et que le candidat doit y répondre. Toutefois, si l'employeur ne pose pas de questions, le candidat ne doit pas mentionner d'initiative ses éventuelles condamnations pénales. L'employeur ne peut pas lui reprocher, par la suite, d'avoir caché ces informations, sauf s'il prouve que la conclusion du contrat de travail dépendait de la possession d'un casier judiciaire vierge.

En principe, un employeur ne peut pas exiger un extrait de casier judiciaire à l'entretien d'embauche.

Il existe deux types d'extrait de casier judiciaire selon l'usage auquel il est destiné :

- Le modèle 1 est destiné aux administrations publiques et aux particuliers dans la plupart des cas. On l'utilise, par exemple, pour rendre visite à quelqu'un en prison.
- Le modèle 2 est délivré lorsqu'il est demandé pour accéder à une activité professionnelle qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs.

A l'entretien d'embauche

En principe, un employeur ne peut pas exiger un extrait de casier judiciaire à l'entretien d'embauche, ni plus tard dans la relation de travail. Mais il existe des exceptions. Pour certains emplois, la loi impose un casier judiciaire vierge de certaines infractions. C'est le cas notamment

// FLORENCE COLS, ASBL DROITS QUOTIDIENS

Références légales : Article 8, § 1^{er} de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Article 2 du décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance.

>> Vous souhaitez en savoir plus sur les questions qui concernent le casier judiciaire ou l'entretien d'embauche ? Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez-les en accès libre sur le site www.droitsquotidiens.be.



Pour certains emplois exercés en présence d'enfants, un casier judiciaire vierge peut être exigé.

Incapacité de travail

Améliorer la réinsertion socioprofessionnelle

L'Inami, l'institution qui gère le secteur des indemnités octroyées aux salariés, vient de conclure une nouvelle convention. Celle-ci formalise une étroite collaboration avec le Forem, l'Awiph et les mutualités en Wallonie. Son objectif : offrir un accompagnement structuré au travailleur en incapacité qui souhaite mettre à jour ses compétences professionnelles, en acquérir de nouvelles et/ou bénéficier d'une aide à la réintégration au travail.

Suite à d'importants problèmes de santé ou à la perte de certaines capacités, nombreux sont les travailleurs à ne plus pouvoir reprendre leur ancien boulot ou exercer le métier pour lequel ils sont formés et qualifiés. Mais, pour beaucoup, le souhait et l'espoir de retravailler est encore bien présent. Il s'agit alors d'envisager un nouveau métier compatible avec son nouvel état de santé, en s'appuyant à la fois sur ses projets et envies, ses capacités restantes et atouts, et en tenant compte des débouchés possibles... Cette démarche est généralement initiée en étroite collaboration avec le médecin-conseil de la mutualité. Son rôle est en effet de suivre chaque travailleur en incapacité de travail, avec le souci constant d'évaluer moins ses incapacités et pertes que les capacités qu'il possède toujours, dans la perspective de voir comment les valoriser concrètement.



Dans le parcours de réinsertion du travailleur en incapacité, la formation sera financée par l'Inami

Depuis de nombreuses années déjà, l'assurance indemnités obligatoire permet à de nombreux travailleurs en incapacité de travail primaire et en invalidité de se former pour mettre à jour ou acquérir de nouvelles compétences professionnelles. Plusieurs acteurs accompagnent ces personnes : le médecin-conseil de la mutualité bien sûr mais aussi des services pour l'emploi et la formation, des services pour l'intégration des personnes handicapées, des centres de réadaptation professionnelle, etc.

Précisions : allocation pour frais funéraires

Dans l'édition du 10 janvier dernier, nous avons publié un article relatif à l'allocation pour frais funéraires octroyée dans le régime des travailleurs salariés. Pour rappel, cette allocation qui s'élève à 148,74 euros a été supprimée au 1^{er} janvier 2013 par le gouvernement fédéral dans le cadre des mesures budgétaires. Nous avons aussi précisé que dans le secteur public, l'indemnité pour frais funéraires est maintenue (1). Les agents de la fonction publique ne sont donc concernés par les mesures budgétaires appliquées aux salariés.

Plusieurs lecteurs ont réagi en précisant qu'une retenue obligatoire de 0,5 % est opérée mensuellement sur leur pension de retraite brute en vue de financer collectivement l'octroi d'une al-

location pour frais funéraires, et qu'il ne s'agit donc pas d'un cadeau ni d'un privilège. Nous regrettons que des lecteurs aient eu l'impression que nous remettions ce droit en question, en raison d'une formulation sans doute malencontreuse. Toute atteinte aux droits sociaux mérite d'être dénoncée. En l'occurrence, il aurait été socialement plus juste que le droit à l'allocation pour frais funéraires soit amélioré et élargi à tous les régimes, ceux-ci étant financés en grande partie par les cotisations sociales.

// LA RÉDACTION

(1) Cette indemnité indexée s'élève à maximum environ 2.400 euros en cas de décès d'un pensionné et à maximum environ 3.200 euros si le défunt était actif.

A suivre...

L'animal qui sommeille en nous

Intrinsèquement violent, l'être humain? Conçu pour affronter la lutte pour la vie ("Struggle for life" disait Darwin)? Adapté au règne de la loi du plus fort? Des voix s'élèvent pour réajuster une lecture de nos comportements qui serait trop orientée "compétition". Naturellement, nous sommes aussi des êtres empathiques et solidaires.



Au cœur des comportements d'une série d'espèces, on trouve une propension à répondre à l'état émotionnel d'autrui.

Ethologue, Frans de Waal, est un observateur obstiné des animaux, en particulier des primates. Chimpanzés, bonobos, singes capucins sont dans son collimateur depuis près de trente ans. Il disèque leurs attitudes, collectant avec minutie leurs réactions en captivité et dans leur milieu naturel, s'intéressant aux travaux de ses collègues de par le monde. Mais le biologiste ne se cantonne pas au monde animalier. Profondément intéressé par la nature humaine, il établit des ponts entre ses recherches et les comportements humains, l'organisation de la société des hommes.

Des exemples d'observations animalières? Ces dauphins qui soutiennent un congénère en état de choc après une déflagration et l'aident à remonter à la surface pour lui faire aspirer de l'air, alors que leurs propres événements restent de ce fait immergés. Ces femelles éléphants qui coordonnent littéralement leurs mouvements pour dégager un éléphanteau qui s'engloutit dans une fosse boueuse. Ce petit singe de zoo qui nettoie la gueule d'un hippopotame. Ce chimpanzé mâle qui calme deux femelles se disputant une pastèque, en s'interposant entre elles, bras en croix, jusqu'à ce qu'elles cessent de crier. Cette baleine à bosse qui semble remercier des plongeurs de l'avoir délivrée des filins des pêcheurs de crabes dont elle était prisonnière, en donnant un léger coup de museau à chacun d'eux, une fois l'opération terminée. Ce petit singe qui partagera la récompense dont il est gratifié avec son alter ego, sans lequel il n'aurait pas accompli la tâche demandée par un chercheur. Etc.

Les récits repris ici comptent parmi les plus étonnants, les plus emblématiques aussi. Ajoutés à une série d'observations plus élémentaires (certains animaux qui se reconnaissent dans un miroir par exemple), ils tendent à démontrer que de

nombreux animaux sont prêts à prendre soin les uns des autres, à s'entraider, voire - dans certains cas - à se mobiliser pour sauver la vie de leurs congénères (1). Au cœur des comportements d'une série d'espèces, on trouve une propension à répondre à l'état émotionnel d'autrui. Autour de ce noyau, l'évolution a construit des capacités de plus en plus élaborées, allant du souci des autres au réconfort, jusqu'au sens de la réciprocité - sans bénéfices directs -, en passant par l'adoption de points de vue d'autrui.

Frans de Waal a acquis cette conviction : "L'empathie est une part de notre héritage aussi ancienne que la lignée des mammifères". Ainsi, se limiter à l'adage : "l'homme est un loup pour l'homme", reviendrait à s'appuyer sur de fausses hypothèses à propos d'autres espèces. La compétition n'est pas le seul moyen de survivre. La coopération a largement sa place. Et notre espèce en particulier - décrite comme la plus narcissique de la planète tant elle soigne son apparence - présente un double visage : à la fois social et égoïste. Ces traits "robustes" de l'évolution, il nous appartient de les contrecarrer ou de les renforcer. Car la nature, précise l'éthologue, offre une information, une source d'inspiration, pas une prescription. Il y voit de son côté des "leçons pour une société plus solidaire".

Comme le suggère une autre experte en primatologie, la philosophe Chris Herzfeld, l'homme devrait faire preuve d'humilité et accepter ce que les grands singes sont en mesure de lui transmettre (2). Pas question ici de faire de leurs sociétés des modèles qu'il faudrait imiter à tout prix. Mais une invitation à cesser d'opposer homme et animal, nature et culture, corps et esprit (3).

// CATHERINE DALOZE

(1) Frans de Waal, L'âge de l'empathie. Leçons de la nature pour une société solidaire. Ed. Les liens qui libèrent, 2010.
(2) "Si les grands singes pouvaient parler". Interview dans La Libre Belgique, 4 janvier 2013.
(3) "Les grands singes si proches cousins", dans Le Monde, 15 décembre 2012.

> Economie sociale

Impulcera vise à soutenir l'entrepreneuriat en économie sociale. Il promeut une économie alternative et favorise l'émergence d'entrepreneurs sociaux. Il a déjà permis la réalisation d'une quarantaine de projets en Wallonie et à Bruxelles. Une nouvelle session de remise de projets est ouverte jusqu'au 15 février. Jusqu'à 10.000 euros de gain pour lancer son entreprise d'économie sociale !

INFOS : 071/53.28.38 - WWW.IMPULCERA.BE

> Maladie professionnelle

Désormais, le syndrome hypothénarien du marteau est inscrit sur la liste des maladies professionnelles. Peu connu, ce trouble de la main entraîne une réduction du débit sanguin vers les doigts. Les travailleurs les plus à risque sont les utilisateurs de marteaux-piqueurs, les mécaniciens d'automobile, les constructeurs d'échafaudages, les métallurgistes, les mineurs, les machinistes, les bouchers, les charpentiers et les briqueteurs. Grâce à la reconnaissance de la maladie sur la liste, les victimes de cette affection n'auront plus à prouver que leur affection est due à leur travail.

INFOS : 02/226.63.30 - WWW.FMP.FGOV.BE

> Ados en exil

Les constats que Pascale Jamouille et Jacinthe Mazzocchetti font dans leur livre *Adolescences en Exil* (dont nous avons parlé dans En Marche le 19 janvier 2012 : *Se sentir étranger partout !*) ont poussé un groupe de praticiens de l'adolescence issus de l'asbl Changements pour l'égalité à se pencher sur leur pratique et à voir en quoi l'exil des jeunes les convoquait à un métissage de leurs propres identités professionnelles. L'étude est téléchargeable sur www.changement-egalite.be

INFOS : 02/218.34.50.

> Evénements durables

Bruxelles Environnement et Fost plus lancent un appel à projets pour soutenir des événements durables. Ouvert à tous les organisateurs de festival de musique, compétitions sportives, manifestations folkloriques, expositions, foires ou salons... durables. L'événement doit se dérouler sur le territoire de la Région bruxelloise et proposer une expérience de prévention et de gestion des déchets. Jusqu'à 15.000 euros de gain. Candidature ouverte jusqu'au 2 avril.

INFOS : 02/775.75.75 - WWW.BRUXELLENVIRONNEMENT.BE

> Alimentation

Les Nations Unies ont déclaré 2013 "Année internationale du Quinoa". Bien connu des clients du bio et du commerce équitable, le quinoa est une pseudo-céréale particulièrement riche en acides aminés essentiels. Celle-ci est souvent recommandée par les nutritionnistes comme substitut à la viande, grâce à sa teneur en protéines. Sa consécration onusienne est à la fois un hommage au savoir de ses cultivateurs traditionnels sud-américains (elle pousse jusqu'à haute altitude dans les Andes) et une invitation à réfléchir aux défis alimentaires de demain dans un monde plus durable.

INFOS : WW.UNRRC.ORG

Cancer de la prostate Parfois attendre et surveiller

Découvrir un cancer et ne pas le traiter immédiatement, mais le maintenir sous haute surveillance, peut sembler saugrenu. C'est pourtant ce que recommandent le Centre fédéral d'expertise en soins de santé (KCE) et le Collège d'oncologie à propos des "petits cancers de la prostate bien localisés".



© Claude Corlier/REPORTERS

Dans un guide de bonnes pratiques à disposition des cliniciens, le Centre d'expertise et le Collège d'oncologie recommandent de "traiter d'emblée les cas à haut risque, et de placer sous haute surveillance les cas à risque faible". Leurs conseils rejoignent ainsi les avis exprimés de longue date par certains urologues. Comme l'expliquait le professeur Bertrand Tombal-Luc, dans nos colonnes voici deux ans, "le cancer de la prostate est une maladie complexe. Bien que 20 à 40 % des hommes âgés de plus de 50 ans présentent des foyers microscopiques de cancer dans la prostate, la grande majorité ne mourra pas de cette maladie."

Certains cancers de la prostate évoluent en effet très lentement, ce qui explique qu'il n'est pas toujours nécessaire d'agir d'urgence. D'autant que le traitement peut s'accompagner d'effets secondaires importants et pénibles, tels l'incontinence et les troubles de l'érection. Si un traite-

ment ne se justifie pas directement, il ne s'agit cependant pas d'oublier l'affaire. Une surveillance active – par des examens réguliers – doit être pratiquée afin de vérifier l'évolution. "Idéalement, précisent les auteurs du guide, le patient et les soignants (oncologue, urologue, radiothérapeute, médecin de famille...) devraient prendre une décision concertée qui tient compte de la catégorie de risque du cancer mais aussi de l'état de santé global, des répercussions sur la qualité de vie avec ou sans traitement et de l'espérance de vie individuelle du patient." Pour que le patient puisse participer réellement à la décision et faire un choix raisonné, il doit avoir reçu "une information claire et exhaustive au sujet des différentes possibilités de traitement et de leurs avantages et inconvénients respectifs". Voilà le souhait exprimé par le KCE, qui poursuit ses recherches afin d'accompagner les hommes qui envisagent le dépistage par PSA (antigène spécifique de la prostate).

//CD

Trop peu d'argent pour se nourrir

L'aide alimentaire risque d'être revue à la baisse dans toute l'Europe. Près de 18 millions de personnes seraient concernées.

L'austérité frappe dur et la plupart des services sociaux, notamment en Belgique, voient affluer les demandes. C'est dans ce contexte brûlant qu'il faut saisir l'importance de la réunion que devraient tenir, début février, les chefs d'Etat européens autour du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Lancé il y a près d'un quart de siècle, à l'époque où l'Europe détruisait encore de colossaux stocks alimentaires excédentaires dans le contexte de la Politique agricole commune (PAC), ce programme n'a pas cessé, depuis lors, d'aider les populations les plus fragiles à travers l'Europe.

En avril 2011, une décision de justice a abouti à ce que cette aide "agricole" ne puisse plus se poursuivre sous sa forme traditionnelle. Logique, sans doute, mais le hic, c'est que l'effet collatéral de cette décision risque de



© Philippe Turpin / BELPRESS

Patates OGM: Patatras!

Arracher publiquement des patates OGM dans un champ : du vandalisme bête et méchant? Ou, comme le soutiennent les auteurs, le dernier recours pour questionner le rôle de la recherche publique? A Termonde, la justice a – provisoirement – tranché.

Ils se savaient déjà taxés de "malfaiteurs". Les voilà, dorénavant, qualifiés d'"enfants irresponsables". Les militants de la cause anti-OGM ont bien du mal à digérer ces termes, utilisés par la justice de Termonde pour qualifier leur action d'arrachage de pommes de terre OGM dans un champ de Wetteren (Flandre orientale) au printemps 2011. Ces faits ont valu à onze d'entre eux d'être inculpés pour "coups et blessures", "vandalisme" et "association de malfaiteurs". Le 29 mai de cette année-là, quelques dizaines de militants avaient tenté, sous l'œil des caméras, d'arracher des plants de patates génétiquement modifiées dans des champs d'expérimentation scientifique. L'Université de Gand et d'autres instituts de recherche s'étaient pourvus en justice, dénonçant la destruction de matériel scientifique et technique. Pour les militants du "Field Liberation Movement", il ne s'agissait nullement d'un "arrachage" mais du "remplacement" de patates génétiquement modifiées, introduites volontairement dans l'environnement au prix de certains risques, au profit de patates naturellement résistantes au mildiou et cultivées selon des procédés issus de savoirs paysans.

Le tribunal correctionnel de Termonde a laissé un goût amer aux inculpés. D'abord parce qu'il leur a été refusé de visionner un film jugé plus objectif que les images qui passent en boucle sur les chaînes TV depuis la fameuse journée de Wetteren, où l'on voit des barrières renversées par les arracheurs et des échafaudages avec les policiers. Ensuite, parce que les peines réclamées (de six à huit mois de prison) dépassent nettement les peines de travail escomptées et parce que le tribunal a refusé à plusieurs dizaines de sympathisants, dont des personnalités, de comparaître volontairement aux côtés des prévenus. Enfin (mais cela est sans surprise), parce que la juge s'est limitée à l'analyse des faits et rien que les faits – l'irruption et la destruction d'installations privées – se refusant à ouvrir le débat autour de l'utilité des OGM et du modèle agricole et alimentaire qu'il sous-tend. Des organisations environnementales, mais aussi agricoles, étaient venues apporter leur soutien aux activistes; et tenter de réaligner le débat public. Le jugement sera rendu le 12 février prochain.

//PHL



© Kristel Van Accom

réduire de près d'un tiers le budget des associations spécialisées dans la récolte et la distribution, dont les banques alimentaires. Elles rappellent que chaque Européen paie, en moyenne, entre 70 centimes et 1 euro par an pour venir en aide à 18 millions d'Européens en détresse alimentaire : un coût dérisoire. Selon une partie des gouvernements, l'aide devrait être organisée davantage, à l'avenir, dans le cadre des politiques de cohésion sociale. Avantage : cibler l'aide sur le logement, la formation, l'emploi, etc. Bref, travailler sur "l'amont" et éviter à des milliers d'Européens de se retrouver, au XXI^{ème} siècle, à devoir réclamer de quoi manger... "Mais alors, pourquoi diminuer aussi drastiquement, dès 2014, les montants disponibles pour l'aide strictement alimentaire", s'inquiète Jean Delmelle, président des banques alimentaires belges. Et de rappeler que la distribution d'aliments, à l'inverse de celle de vêtements (par exemple), nécessite des

moyens importants : organisation des collectes dans les grandes surfaces, respect de la traçabilité et de la chaîne du froid, etc.

Ces derniers mois, en Belgique, diverses propositions et résolutions politiques ont été formulées pour réduire le gaspillage, surtout dans la grande distribution: défiscalisation des dons d'entreprise, obligation de céder la nourriture aux banques alimentaires en échange de l'obtention du permis d'environnement (Wallonie), etc. Les banques alimentaires applaudissent, mais insistent : les décrets et les lois, c'est bien joli. Encore faut-il qu'ils soient praticables sur le terrain. Sans oublier le risque que certains gérants de grande surface, impliqués de longue date dans des réseaux locaux de distribution des invendus, se froissent ou se découragent devant de nouvelles obligations légales. Et... optent pour un système moins efficace.

//PHL

Suppositoires aux huiles essentielles : prudence !

L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) met en garde sur les suppositoires à base d'huiles essentielles contenant des dérivés terpéniques. Ceux-ci pourraient provoquer de graves effets indésirables chez les enfants de moins de 30 mois. En attendant de nouvelles études quant à la sécurité de leur utilisation, ils ne peuvent plus être mis sur le marché.



© Claude Cortier / REPORTERS

Les huiles essentielles ont le vent en poupe. Pourtant, leur caractère naturel n'est pas synonyme de sécurité. L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé vient encore de le souligner. Des suppositoires à base d'huiles essentielles contenant des dérivés terpéniques (ndlr : hydrocarbures produits essentiellement par les conifères), traditionnellement utilisés pour soulager les voies respiratoires, devront bientôt quitter le marché. En cause : un manque

de documentation disponible quant à la sécurité de leur utilisation auprès des enfants de moins de 30 mois.

En 2011, l'Agence européenne des médicaments avait recommandé de ne pas utiliser ce type de suppositoire chez les jeunes enfants. Ils étaient soupçonnés de provoquer des troubles neurologiques (entre autres des convulsions). Aujourd'hui, ce sont pour les mêmes raisons que l'Agence belge n'autorise plus de nouvelles mises sur le marché de ces produits destinés aux moins de 30 mois. Les pharmaciens pourront tout de même continuer à écouler leur stock, en informant sur les risques liés à l'usage de ceux-ci. Mais l'AFMPS déconseille d'utiliser ces suppositoires de sa propre initiative chez les enfants de moins de 2 ans et demi, et chez ceux ayant des antécédents de convulsions fébriles ou d'épilepsie, ou de lésions anorales.

L'AFMPS continue d'analyser les dossiers relatifs à ces suppositoires. S'ils rassemblent les garanties nécessaires en matière de qualité, de sécurité et d'utilisation traditionnelle, ils pourront à nouveau être autorisés et commercialisés. En attendant, la prudence s'impose.

>> Infos : Agence fédérale des médicaments et des produits de santé - 02/524.80.00 - www.fagg-afmps.be

Les somnifères et calmants, une fausse solution !

"Évitez les somnifères ou les tranquillisants sauf si vous n'avez pas d'autres choix. Si vous en prenez trop longtemps, vous pourriez en devenir dépendant." Tel est le message du SPF Santé publique qui lance une nouvelle campagne pour diminuer l'usage de ces médicaments et promouvoir d'autres manières de lutter contre les troubles du sommeil, l'anxiété ou le stress.

Les somnifères et calmants sont trop souvent le premier réflexe pour apaiser les souffrances psychiques. Pourtant, dans le meilleur des cas, ils font disparaître des symptômes déterminés, mais ils n'en soignent pas réellement les causes et ne résolvent pas les problèmes. Ils ne sont dès lors à utiliser qu'après consultation d'un médecin ou d'un pharmacien, pour aider à passer une période difficile, et si les traitements habituels ne suffisent pas.

Prendre des somnifères ou des calmants ne peut en tout cas pas se prolonger trop longtemps. Le risque d'accoutumance et de dépendance est bien réel. Sans parler des conséquences sur le plan physique et psychique : troubles de la mémoire et de la concentration, fonctions musculaires et motrices altérées, diminution de la vigilance, troubles de l'équilibre. Avec les risques que cela comporte en termes d'accidents (en voiture, au travail...) et de chute (notamment la nuit lorsqu'il faut se lever).

Les médecins se sentent bien souvent démunis devant la complexité des problèmes d'anxiété, de stress et de sommeil que leur déposent les patients. La prescription d'un benzodiazépine est la réponse la plus souvent envisagée alors que des alternatives scientifiquement étayées existent. Ainsi, en psychothérapie, l'approche cognitivo-comportementaliste est aussi efficace à court terme et plus inoffensive à long terme. Elle vise à mettre en place un changement, en prenant davantage conscience de son comportement, de ses pensées et sentiments. Mais d'autres techniques et traitements peuvent s'avérer efficaces. Cela va de l'aménagement de moments de détente à la pleine conscience (forme de méditation) en passant par les activités sportives, la relaxation, le yoga, les massages, les psychothérapies...

Aux consommateurs de somnifères et tranquillisants de longue durée, il leur est conseillé d'en parler à leur médecin généraliste pour faire le

Mali : les civils durement exposés

L'attention médiatique accordée aux opérations militaires au Mali risque de détourner les regards de la réalité de terrain, de plus en plus compliquée, pour des centaines de milliers de familles.

L'intervention militaire de la France au Mali sera-t-elle, à terme, un facteur de paix ? Ou, au contraire, d'emballement de violences dans toute cette région désertique, débordant ainsi le nord du pays ? L'avenir le dira mais, déjà, le débat fait rage, bien au-delà des images d'enthousiasme suscité par les opérations de l'Hexagone parmi la population. Que les violences en tout genre commises par des factions islamistes occupantes soient inacceptables, voilà qui ne fait aucun doute. Mais la présence de ressources naturelles très précieuses (uranium, pétrole, gaz...), déjà exploitées ou en projet d'exploitation dans la plupart des pays riverains, autorise de sérieux doutes sur les objectifs réels des intervenants (parmi lesquels les Belges, en appui des Français) (1).

En attendant d'y voir plus clair, la situation des réfugiés se dégrade. Chaque jour de combat entraîne de nouveaux déplacés vers la Mauritanie et le Niger, mais aussi le Burkina Faso. Si l'on compte l'ensemble des déracinés depuis le début de la crise malienne (janvier 2012), on arrive à un total de 700.000 personnes, dont 230.000 à l'intérieur du pays. Selon le Haut commissariat aux Réfugiés de l'ONU (HCR), environ 90% des fuyards sont des femmes et des enfants touaregs, beaucoup d'hommes faisant le pari risqué de rester dans les zones de combat pour protéger le bétail (chèvres et bovins).

La fuite est évidemment très difficile. D'abord parce que de très larges zones sont confrontées à la rareté de la nourriture et à des maladies comme la paludisme, voire le choléra. Ensuite parce que les chauffeurs de véhicules collectifs se font payer très cher, craignant d'être confondus avec les groupes rebelles par les tirs français. Avec les associations internationales, le HCR fait ce qu'il peut pour répondre aux besoins, notamment en déplaçant les camps de réfugiés le plus loin possible des frontières, jugées trop perméables aux incursions guerrières.



© Jérôme Delly / Associated Press

Mais les moyens manquent : en date du 15 janvier, seuls 63 % des finances nécessaires à l'accueil des réfugiés (123 millions de dollars) étaient réunis. Outre l'aide médicale, une bonne partie des efforts se concentre sur la prévention des conflits (culturels, agricoles, économiques) nés de ces arrivages soudains. Organisation de cours scolaires pour les enfants en bas âge, lutte contre le désœuvrement pour les enfants plus âgés, éducation sanitaire, mise sur pied d'activités génératrices de revenus pour les adultes, médiation interculturelle : autant d'actions utiles qui, dans ce genre d'épisode, font moins souvent l'objet de l'attention médiatique...

// PHL

(1) Lire, à ce sujet, la note du Grip : "L'étonnant consensus autour de l'intervention française au Mali" sur www.grip.be

point sur leur état de santé général et, si possible, envisager une nouvelle approche du traitement. L'arrêt brutal des somnifères ou calmants est en tout cas déconseillé car il peut s'accompagner de symptômes de sevrage, tels qu'anxiété, insomnies, confusion, hallucinations et cauchemars. Il est donc préférable de diminuer progressivement la dose ou de laisser des intervalles de temps plus longs entre les prises.

//JD

>> Infos : www.somniferesetcalmants.be



> Solival à Mont-Godinne

Pour mieux vous servir, l'asbl Solival entame des travaux de rénovation dans sa salle d'essais et d'apprentissages sur le site du CHU Mont-Godinne. Entre le 4 et le 24 février, cette salle sera donc fermée. Mais la salle située à Thuin, rue des Fauldeurs, 1 reste accessible sur rendez-vous.

INFOS : 070/221.220 - WWW.SOLIVAL.BE

> Prévenir les brûlures

La Fondation belge des brûlures lance un projet de prévention à destination des enfants. A ces fins, elle a créé un kit pédagogique pour les jeunes de tous les âges, de la maternelle aux secondaires. Un kit coûte en moyenne 7 euros par élève. Pour en faire profiter le maximum d'élèves, la Fondation a besoin de soutien financier. Elle lance un appel aux dons au numéro de compte : BE36 7340 1234 5681 (en communication : 12459)

INFOS : 02/649.65.89 - [HTTP://BRANDWONDEN.BE](http://BRANDWONDEN.BE)

> Abeilles

L'Autorité européenne pour la sécurité alimentaire (Efsa) se montre critique et inquiète sur trois types de pesticides utilisés, notamment, dans l'enrobage des semences agricoles (comme les betteraves, le lin et certains légumes). Ceux-ci sont soupçonnés d'avoir un effet toxique sur les abeilles. Il s'agit des pesticides de type néonicotinoïdes, dénoncés de longue date par des apiculteurs et des scientifiques. Certains de ces produits ont déjà été interdits ici et là en Europe. La Commission pourrait, dans les semaines qui viennent, aboutir à des mesures harmonisées de limitation ou d'interdiction.

> Tourisme

La Wallonie compte actuellement 9 hébergements touristiques labellisés "Clé verte". Il s'agit de 4 hôtels, 3 auberges de jeunesse et 2 gîtes se distinguant par leur gestion des déchets, de l'eau, de la mobilité, de la nourriture (durable), de l'aménagement des lieux en fonction d'un souci de l'environnement au sens large. Les concepteurs en appellent au soutien des pouvoirs publics. Ainsi, à Bruxelles, celui-ci a entraîné la labellisation de 22 infrastructures en un peu plus de deux ans.

INFOS : 0474/92 36 17 - WWW.CLEVERTE.BE

> Maladies cardiovasculaires

L'épidémiologie et la prévention des maladies cardiovasculaires sont au cœur d'un intéressant ouvrage écrit par les Professeurs honoraires Guy De Backer et Marcel Kornitzer. Les deux auteurs retracent le développement de l'épidémiologie des maladies non transmissibles à l'origine de la grande majorité des décès durant la deuxième partie du vingtième siècle. Ils mettent en avant le travail des pionniers belges qui ont permis, grâce à des études menées à l'armée, à la Poste, dans les banques de faire avancer la recherche épidémiologique et de mieux connaître les facteurs de risque des affections cardiovasculaires.

"Contribution belge à l'épidémiologie et à la prévention primaire des maladies cardiovasculaires", Ed. Memogrammes, 25 EUR.

INFOS : 02/465.80.29.

Contraception

Les pilules contraceptives de 3^{ème} et 4^{ème} générations ont récemment fait la Une de l'actualité : en France, des jeunes femmes, victimes d'accidents vasculaires, ont mis en cause leur pilule et décidé d'aller en justice contre les fabricants. Qu'en est-il des risques liés aux hormones ? Comment distinguer les sortes de pilules ? Le point dans cet article.

Les pilules sous la loupe

"Depuis toujours, on sait que la pilule contraceptive comporte des risques d'accidents vasculaires et cardiaques, lance d'emblée le Dr Xavier De Muyllder, chef du service gynécologie, obstétrique et infertilité à la Clinique St-Jean à Bruxelles. Depuis sa découverte au milieu des années '50, la pilule a fortement évolué pour améliorer la tolérance, diminuer les effets secondaires comme la prise de poids, le gonflement des seins, les nausées, les céphalées et migraines... et pour réduire les risques vasculaires, cérébraux et cardiaques".

"Les accidents vasculaires restent heureusement très rares chez les femmes en âge de procréer", observe encore le Dr De Muyllder. Ainsi, le risque de thrombose veineuse (thrombophlébite ou embolie pulmonaire) est de 0,5 à 1 cas pour 10.000 femmes non utilisatrices de la pilule. Ce risque est doublé avec les pilules de 2^{ème} génération et multiplié par trois ou quatre avec celles de 3^{ème} ou 4^{ème} génération. Il reste toutefois inférieur à celui qui existe lors de la grossesse (multiplié par six, voire nettement plus encore d'après certaines données).

"Cela étant, la pilule combinée (associant œstrogène et progestatif) ayant une propension à abîmer les vaisseaux, elle est contre-indiquée aux femmes présentant des risques cardiovasculaires, enchaîne le Dr De Muyllder qui cite parmi ceux-ci l'hypertension artérielle, les anomalies de la coagulation, des antécédents de phlébites, le diabète mal contrôlé... Elle est également contre-indiquée aux fumeuses de plus de 35 ans, l'association pilule combinée et tabac augmentant considérablement le risque d'accidents cardiovasculaires après cet âge".

En présence de facteurs de risque ou d'antécédents de thrombo-embolie veineuse, on optera pour un progestatif à faibles doses par voie orale ou sous forme de stérilet lorsqu'une contraception hormonale est souhaitée.

"Quel que soit le type de pilule combinée, le danger thrombotique est maximal durant la première année d'utilisation, précise par ailleurs le Dr Isabelle Crabbé, médecin généraliste qui consulte en planning familial et en hôpital. J'insiste toujours auprès des jeunes filles pour qu'elles n'interrompent pas leur contraception car le risque redémarre à chaque fois qu'on recommence sa pilule, même si c'est la même qu'auparavant. Une fois débutée, si tout va pour le mieux, l'idéal est de poursuivre la prise de la pilule jusqu'au moment où une grossesse est souhaitée ou si l'on veut changer de moyen de contraception", conseille-t-elle.

Le médecin, un rôle-clé

"Une discussion approfondie avec son médecin généraliste, son gynécologue ou dans un centre de planning familial est toujours nécessaire au démarrage d'une contraception, plaide de son côté le Dr François Sumkay, médecin à la direc-



Une discussion approfondie avec son médecin est toujours nécessaire au démarrage d'une contraception.

tion médicale de la Mutualité chrétienne. Le médecin envisagera avec sa patiente ce qui lui convient le mieux parmi les différentes méthodes hormonales et non hormonales (1) en fonction de son âge, de sa situation, de son anamnèse, de ses antécédents personnels et familiaux, ajoute-t-il. Souvent, les jeunes filles demandent qu'on leur prescrive telle ou telle marque utilisée par leur copine ou leur sœur mais ce n'est pas pour cela qu'elle leur conviendra", fait-il remarquer.

Il est nécessaire de faire un bilan afin de rechercher les facteurs de risque éventuels. Une évaluation régulière est également conseillée, tenant compte notamment de l'âge, des modifications du mode de vie, du désir éventuel de grossesse. "Mais si la pilule convient et qu'il n'y a pas de changement notable, il n'y a pas de raison d'en changer", conseille le Dr Crabbé.

Des recommandations ?

Le Centre belge d'information pharmacothérapeutique (CBIP) – qui fournit aux acteurs de santé une source neutre d'information sur les médicaments, en dehors de l'influence de l'industrie pharmaceutique (2) – est très clair : la règle générale est de prescrire la dose la plus faible d'œstrogènes qui puisse être bien tolérée tout en apportant la meilleure efficacité. Dans un article rédigé récemment, il suggère explicitement de préférer les pilules combinées contenant

comme progestatif du norgestimate, de la noréthistérone ou du lévonorgestrel (les contraceptifs de 2^{ème} génération) aux associations contenant les progestatifs présents dans les pilules de 3^{ème} et 4^{ème} générations, en raison de leur risque accru de thrombo-embolie veineuse et d'accident vasculaire cérébral. "Cette augmentation du risque – limitée en chiffres absolus – est connue depuis de nombreuses années. Les avantages suggérés avec ces contraceptifs sur les paramètres métaboliques ou sur la qualité de vie n'ont jamais été démontrés d'un point de vue clinique", précise encore le CBIP.

Sur la base des données scientifiques disponibles et de celles relatives aux effets indésirables potentiels qui leur ont été notifiées (3), les experts de l'Agence fédérale des médicaments estiment, de leur côté, que les pilules de 3^{ème} et 4^{ème} générations ne sont pas à proscrire mais à utiliser avec précaution, sans pénaliser les patientes qui y recourent actuellement. Et elles sont nombreuses ! Environ un million de femmes prennent la pilule en Belgique. Et, plus de 75 % des pilules prescrites appartiennent à la 3^{ème} ou 4^{ème} génération, selon les chiffres fournis par la ministre fédérale de la Santé.

Le Dr De Muyllder estime, pour sa part, qu'il serait dommage de priver un certain nombre de femmes de pilules récentes dont elles tirent par ailleurs des avantages.

Le débat est loin d'être clos. La conférence de consensus organisée par l'Inami en mai prochain sur la prescription des méthodes contraceptives est fort attendue. Elle devrait permettre d'y voir plus clair et de fournir aux médecins des recommandations de bonnes pratiques. Ce qui est certain, c'est que la pilule représente la méthode contraceptive la plus efficace (à plus de 99%). A condition, bien sûr, de la prendre correctement. Le rapport bénéfice/risque des pilules contraceptives reste très positif (4), quelle que soit leur composition, à condition de respecter les contre-indications et les précautions d'emploi.

// JOËLLE DELVAUX

(1) Pour en savoir plus sur tous les moyens contraceptifs, consulter en ligne le dossier complet publié sur le site www.mongeneraliste.be

(2) Plus d'infos sur www.cbip.be. Lire notamment l'article paru le 16 janvier dernier.

(3) A ce jour, une vingtaine de notifications d'effets indésirables ont été enregistrées auprès de l'AFMPS concernant notamment des thromboses et des troubles visuels pour les contraceptifs de 3^{ème} ou de 4^{ème} génération.

(4) Notamment règles plus régulières, moins douloureuses et moins abondantes avec diminution des risques d'anémie, de fibrome utérin et de kystes fonctionnels...

>> Sources : Centre belge d'information pharmacothérapeutique, janvier 2013. www.cbip.be
Revue française indépendante "Prescrire" : www.prescrire.org

Pour s'y retrouver

Les pilules les plus utilisées sont composées d'œstrogènes et de progestatifs : ce sont **les pilules combinées** qui mettent les ovaires au repos et bloquent l'ovulation. Il existe aussi **des pilules progestatives** (appelées aussi minipilules) qui ne contiennent pas d'œstrogènes. Elles sont recommandées aux femmes qui allaitent et à celles pour lesquelles la pilule combinée est déconseillée ou contre-indiquée. L'inconvénient majeur est que cette pilule doit être prise en continu (28 jours) et strictement à la même heure. Elle est aussi un peu moins efficace que la pilule combinée et n'apporte pas de solution aux règles irrégulières et abondantes.

Parmi **les pilules combinées**, les monophasiques (c'est-à-dire avec des doses en œstrogène et progestatif identiques dans chacun des 21 comprimés) sont le premier choix chez la plupart des femmes et les plus adaptées pour avoir des menstruations régulières. Les pilules combinées sont classées en quatre grandes catégories, selon la nature du progestatif qu'elles contiennent :

> **Les pilules de la 1^{ère} génération**, qui contiennent des doses élevées d'œstrogènes (50 µg d'éthinylestradiol), ne sont quasiment plus prescrites car moins tolérées. La seule marque qui subsiste est *Microgynon 50*.

> **Les pilules de la 2^{ème} génération**, apparues dans les années 70 et 80, contiennent de faibles doses d'œstrogènes (20 ou 30 µg d'éthinylestradiol) et comme progestatif du norgestimate (*Cilest*), de la noréthistérone (*Ovysmen*, *Trinovum*...) ou plus souvent du lévonorgestrel (*Microgynon 20 et 30*, *Stediril 30*, *Eleonor*, *Lowette*, *Nora-30*, *Trigynon*, *Trinordiol*...)

> **Les pilules de la 3^{ème} génération**, mises sur le marché dans les années 90, contiennent également de faibles doses d'œstrogènes mais d'autres types de progestatifs : le gestodène (*Femodene*, *Harmonet*, *Liosanne*, *Meliane*, *Gestodelle*, *Gestofeme*...) et le désogestrel (*Marvelon*, *Mercilon*, *Deso 20 et 30*...). Ces pilules présentent un risque avéré de thrombose veineuse deux à trois fois plus élevé que les pilules de la 2^{ème} génération.

> **Les pilules de la 4^{ème} génération**, apparues au début des années 2000, contiennent, outre de faibles doses d'œstrogènes, la drospirénone comme progestatif (*Yasmin*, *Yasmine*, *Yaz*, *Annabelle*, *Annais*...). La drospirénone agit sur le rein, ce qui augmente le risque d'effets indésirables, et son action interfère avec celle de nombreux médicaments. Les pilules qui contiennent ce progestatif ont la réputation de faire perdre du poids mais c'est une illusion, comme l'explique la Revue Prescrire dans un article paru en octobre 2011. Dans une expérimentation, au bout d'un an, les femmes qui ont pris une pilule à la drospirénone ont perdu en moyenne 270 grammes de plus que les femmes qui ont pris une pilule classique. Par ailleurs, ici aussi, le risque de thrombo-embolie veineuse est deux à trois fois plus élevé que celui encouru avec les pilules de 2^{ème} génération.

Parmi toutes les pilules combinées, celles à base d'acétate de cyprotérone (*Diane*, *Daphné*, *Claudia*, *Elia*...) occupent une place particulière car elles ne sont pas cataloguées comme contraceptifs hormonaux mais sont souvent prescrites pour de possibles effets sur l'acné en raison des propriétés anti-androgènes de ce progestatif. Cependant, l'acétate de cyprotérone augmente de façon significative le risque de phlébite et d'embolie.

Reportage

Il leur a fallu du courage pour accepter de témoigner à visage découvert contre les traditions. Du courage et de l'espoir aussi : que cessent enfin les mutilations génitales féminines. Réunis sous le regard sensible du photographe Christophe Smets, 32 femmes et hommes d'Afrique et d'Europe ont confié leur parcours aux journalistes Céline Gautier et Marie Bryon. Touchantes, révoltantes ou inspirantes, leurs histoires nous rappellent que dire non à l'excision, c'est, en 2013 encore, un acte de bravoure. Des portraits à lire et à voir prochainement lors d'une exposition à la gare du nord de Bruxelles.

"Ma façon de dire non à l'excision"

Bien qu'illégales dans la plupart des pays du monde, les mutilations génitales féminines (MGF) font encore trois millions de nouvelles victimes par an. On estime qu'environ 500.000 femmes excisées vivent en Europe et que 180.000 filles risquent de le devenir chaque année (1). En Belgique, c'est au début des années '90, quand des familles somaliennes fuyant la guerre civile ont demandé l'asile, que les professionnels de la santé ont été confrontés pour la première fois à des patientes excisées et infibulées. Au 1^{er} janvier 2008, on évaluait à plus de 6.000 le nombre de femmes excisées vivant en Belgique, et à environ 2.000 les filles menacées (2). Si aucun recensement n'a été entrepris depuis, l'on sait que le nombre de femmes excisées accouchant dans nos maternités ne cesse d'augmenter d'année en année.

Derrière ces chiffres se cachent le plus souvent des trajectoires brisées ; celle des filles "coupées", mais aussi celle de leur entourage. Hémmorragies, infections chroniques, séquelles psychologiques voire décès... Personne n'ignore les risques, mais les traditions perdurent : les filles doivent être "propres", il en va de l'honneur de la famille.

Il existe pourtant des îlots réfractaires. Pendant plus d'un an, nous avons parcouru l'Europe (Belgique, France, Royaume-Uni) et l'Afrique (Djibouti, Sénégal, Guinée) à la rencontre de ces ex-petites filles trahies, désormais mères ou grands-mères, mais aussi d'exciseuses repenties, de maris révoltés, de médecins désarmés, d'avocats opiniâtres... Chacune, chacun, à sa façon, offre une réalité particulière de la lutte contre les mutilations génitales féminines, en lien avec sa culture, ses convictions religieuses et son pays d'origine ou d'adoption.

Tout un vécu à soigner

S'il est difficile de nier les conséquences désastreuses de l'infibulation (3) sur la santé, il n'est pas rare d'entendre les défenseurs des MGF affirmer qu'une "simple" excision (4), réalisée dans les meilleures conditions, n'est en rien dommageable. C'est oublier que l'ablation du

clitoris reste une mutilation qui met en jeu toute l'identité d'une femme. Le Docteur Martin Caillet, gynécologue à la Clinique du Périnée du CHU St-Pierre, à Bruxelles, en sait quelque chose. Chaque mois, il y reçoit environ deux patientes qui lui demandent une reconstruction du clitoris : "Les femmes qui viennent me voir pour une telle opération placent tous leurs espoirs dans la chirurgie réparatrice. Le fait de ne pas être 'entières' est pour elles une source de mal-être permanent. Dès lors, elles sont persuadées que la reconstruction

va résoudre tous leurs problèmes, des règles douloureuses aux conflits amoureux. Il est rare que ce soit aussi simple. Dans bien des cas, la prise en charge chirurgicale ne suffit pas à dépasser le traumatisme parce qu'on touche aussi à la psychologie, la sexologie... Idéalement, ces femmes devraient bénéficier d'un accompagnement multidisciplinaire car c'est tout un vécu qu'il faut soigner."

Quand il ne reste que la fuite

Comme 93 % des femmes de son pays, **Nadima** a subi une mutilation génitale. Et comme la plupart des Djiboutiennes, c'est avec pudeur et dignité qu'elle évoque son infibulation. "J'avais six ans, je rentrais de l'école et un festin m'attendait. J'ai compris que c'était un jour de fête. Mais pas celui dont je rêvais. L'ambiance était tendue. Cinq personnes se sont approchées de moi pour m'immobiliser. A quoi servirait que je raconte ce qu'on m'a fait alors, et comment... ? Ce jour-là, j'ai perdu beaucoup de sang et une grande part d'innocence. Quelques heures après, ma mère m'a dit : 'prépare-toi, tes amies vont arriver'. J'ai eu droit au parfum et à un pagne magnifique. Devant elles, je me suis vantée... Pleurer aurait été me couvrir de honte. J'ai joué le jeu, comme les autres avant moi. Un jeu aux conséquences irréversibles : j'ai connu la dépendance aux médicaments pendant les règles, la violence de la nuit de noces malgré la douceur et la patience de mon mari, la coupe de haut en bas à l'accouchement..."

Aussi, quand j'ai accouché de ma fille, je n'ai pas voulu qu'on la touche. Née prématurément, son état de santé était préoccupant. Pourtant, après trois jours, ma belle-mère voulait l'exciser. Dans mon pays, la mère ne décide pas de tout ; c'est mon amie qui me l'a appris. Elle non plus ne voulait pas que l'on touche à sa fille. Un après-midi, pendant qu'elle travaillait



Quand Nadima comprit que sa belle-famille était prête à tout pour que sa fille soit "propre", elle n'eut d'autre solution que la fuite.

et que son enfant était gardée par la femme de ménage, sa mère et sa belle-mère sont venues chez elle. Elles ont fait ce qu'elles avaient à faire. Quand mon amie est rentrée, sa fille hurlait...

Moi j'ai supplié ma belle-mère d'attendre deux ans, le temps que ma fille recouvre la santé. Mais plus l'échéance approchait, moins j'étais prête et plus elle menaçait. Le jour où j'ai enfin osé lui dire non, seul mon mari m'a soutenue. Il a été ligoté, battu, chassé de son travail et de sa famille. J'ai réalisé que ma belle-famille était prête à tout pour que ma fille soit "propre". Je vivais dans la crainte permanente qu'on me l'enlève, le temps de "faire ce qu'il faut". Alors j'ai fui avec mes deux enfants. Cela fait deux ans que nous sommes en Belgique. Les débuts n'ont pas été faciles mais je ne regrette rien : ma fille est en sécurité."

Ni barbares, ni sauvages

Aujourd'hui arrière-grand-mère, **Coumba Touré**, Malienne, a été mutilée à l'âge de 12 ans. A cette époque, dans son ethnie, la mutilation était un rite de passage vers l'âge adulte ; on était mariée une fois excisée. A cette époque, il existait des endroits interdits aux femmes "impures", traduisez non excisées. Mais qui se serait opposé à la tradition ? Du haut de ses 12 ans pourtant, elle se promet que si elle a des filles, on ne les touchera pas. Une conviction qui ne fait que se renforcer, avec l'indicible douleur des premières relations sexuelles et de son premier accouchement, à 15 ans. Obligée de fuir son pays après le coup d'Etat, elle se réfugie en France, en 1981, où elle découvre avec stupéfaction que là aussi, on mutilé les petites filles. Et qu'il existe des Africaines en détresse, enfermées entre deux cultures. L'année suivante, elle devient co-fondatrice du GAMS France (groupe pour l'abo-

Une pratique condamnée par la loi

L'excision est condamnée par les conventions internationales des droits humains. En Belgique, comme dans de nombreux pays européens et africains, elle est punie par la loi (art. 409 du Code pénal) et les auteurs peuvent être poursuivis que l'excision soit faite en Belgique ou lors d'un séjour à l'étranger.

Quant à la religion, ni l'islam ni le christianisme ne prônent ni même tolèrent les MGF, même si certains responsables religieux prétendent le contraire.



Excisée à 12 ans, Coumba se bat pour que cesse la tradition des mutilations sexuelles féminines.

lition des mutilations sexuelles) et entame son combat au mépris des difficultés et menaces. "Dans les années '80, s'élever contre les traditions était impensable. Et en tant qu'Africaine, remettre l'excision en cause était la pire des trahisons. D'autant que parler du clitoris, c'était tabou. J'ai été insultée, agressée. Nous étions peu nombreuses à oser évoquer ce que nous avions subi et faisons subir..."

Depuis, un travail énorme a été fait, mais les mentalités sont longues à changer. Il y a toujours des mères qui sont pour l'excision. Toute leur vie, on leur en a fait l'éloge, affirmant qu'elle est source de féminité, de fertilité,

qu'elle donne un atout à la femme au moment des rapports, qu'une fille non excisée ne trouve pas de mari... Pour elles, faire couper leur fille est un acte d'amour. Elles ne se plaignent jamais, elles pensent que c'est la volonté de Dieu. Ce ne sont ni des sauvages ni des barbares. Elles ne connaissent que leurs coutumes. Elles ne savent pas que la différence fondamentale entre une femme excisée et une qui ne l'est pas, c'est la douleur. Toute une vie de douleur."

// MARIE BRYON

(1) Lire aussi dans En Marche, l'article "Une tradition mutilante" paru le 21 juin 2012 - www.enmarche.be
 (2) Source : SPF santé publique 2010
 (3) L'infibulation consiste en l'ablation du clitoris et des petites lèvres, suivie d'une suture des grandes lèvres, afin de ne laisser qu'un petit orifice pour l'écoulement de l'urine et du sang menstruel.
 (4) L'excision consiste en l'ablation de la totalité ou d'une partie du clitoris et de celle, partielle ou totale, des petites lèvres. Elle concerne 80% des MGF dans le monde. Pour cette raison, on utilise le plus souvent le terme "excision" lorsque l'on parle des MGF.

>> Le GAMS accueille et accompagne les femmes concernées par les MGF, organise des activités de sensibilisation, des séances d'information et des formations pour des professionnels. Il oriente les victimes vers des services appropriés (services de santé, aide juridique...), propose des consultations psychologiques et organise des groupes de parole. Plus d'infos : 02/219.43.40. - www.gams.be

32 portraits

L'exposition "Excision, ma façon de dire non" sera inaugurée le 6 février, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'excision, dans le hall principal de la gare du nord de Bruxelles. Elle y sera présentée jusqu'au 20 février (entrée libre).

Le projet est le fruit d'un partenariat entre la Boîte à Images et le GAMS Belgique. Pour connaître les lieux d'exposition ultérieurs, rendez-vous sur www.mafacondedirenon.be

Agrumes



Du soleil dans les assiettes

Grandes stars du carnaval, les oranges font partie de la famille des fruits appelés "agrumes". Ceux-ci sont nombreux. Jaunes, verts, orangés, rosés..., leurs couleurs chaudes égaiant notre hiver. Ils séduisent par les qualités nutritionnelles qu'ils représentent. Ne nous en privons pas et n'hésitons pas à les préparer à toutes les sauces !

Consommer des fruits est conseillé tout au long de l'année. Et pas seulement en été ! Mais l'hiver, le choix s'amoin-drit. Les présents sont moins fournis.

Pourtant, c'est la période la plus propice à la dégustation des agrumes. "L'avantage avec ces fruits, c'est qu'ils sont très variés : mandarines, pamplemousses, citrons, oranges sont les plus connus, énumère Eugénie Joly,



diététicienne chef en hospitalisation aux Cliniques universitaires St-Luc (UCL). Mais d'autres existent, parfois un peu trop exotiques pour les consommer 'écologiquement' chez nous, comme les limes (ndlr : citrons verts) ou les kumquats ou encore les bergamotes. Tous ces agrumes sont bons pour la santé. Les éléments nutritifs qu'ils renferment varient selon leur matu-

rité, l'endroit où ils ont été cultivés..." Cette grande famille de fruits permet de diversifier les plats, que ce soit pour les desserts, les en-cas ou même les repas principaux, avec leur jus, leur zeste ou leur pulpe.

Le plein de vitamines C

"Le principal intérêt de consommer des agrumes est leur teneur en vitamines C, poursuit Eugénie Joly. Par exemple, 100 mg d'orange contiennent

Conseil environnement

Les agrumes nécessitent un climat chaud pour grandir et atterrir gorgés de soleil dans nos magasins. Ceux qui arrivent sur nos étals proviennent principalement des pays méditerranéens. Mais on peut aussi en trouver originaires du Brésil et des États-Unis qui, comme la Chine, sont de gros producteurs. On veillera, en les achetant, à privilégier ces circuits "courts", comme l'Espagne ou l'Italie.

40 mg de vitamines C." Au cœur de l'hiver, quand les fruits rouges et autres fruits d'été, riches en vitamines C, ont quitté nos assiettes, l'alternative des agrumes présente bien des avantages. Quand on sait que l'on recommande un apport journalier de vitamines C de 110 mg par jour pour un adulte, manger des oranges, des mandarines ou des citrons... prend tout son sens dans une alimentation équilibrée. Une orange, à elle seule, couvre entre la moitié et les trois-quarts de nos besoins quotidiens.



jus. Pourtant, avec les vitamines C, il y a un hic : celles-ci se volatilisent au contact de l'air ou de la lumière. "Si vous faites un jus d'orange frais, il faut le boire rapidement, conseille la diététicienne de l'UCL. Inutile d'en préparer en début de semaine pour le consommer tous les jours. Les vitamines auront fortement diminué. Dans ce cas, il faut privilégier les jus achetés en magasin qui sont tenus de garantir un minimum de vitamines C. Mais attention, alors, aux doses de sucre qui sont souvent ajoutées."

Ces vitamines ont une fonction d'antioxydants. C'est-à-dire qu'elles servent à se prémunir de toutes sortes d'agressions, tant d'un rhume que d'affections plus graves comme les maladies cardiovasculaires. Elles aident par ailleurs à renforcer les tissus et leur cicatrisation grâce à leur rôle sur le collagène (qui joue un rôle dans la résistance des tissus).



"Consommer de la vitamine C et du zinc que l'on retrouve dans la viande, le poisson ou un produit laitier permet de renforcer encore plus l'immunité", ajoute Eugénie Joly. Certains états indiquent également que la consommation d'agrumes réduirait les possibilités de développer des cancers, en particulier ceux liés au système digestif (œsophage, bouche, estomac, larynx) de par leurs propriétés antioxydantes.



Grossir? Non! Maigrir? Non plus!

Ces fruits naturellement sucrés ont parfois été présentés comme amaigrissants. Pourtant, c'est une fausse croyance. Ils sont riches en fibres (2 gr de fibres/100 gr de fruit), ce qui permet, si on les consomme en entier et non en jus, de sentir une certaine satiété. Mais ils ne possèdent pas le pouvoir magique, comme aucun aliment d'ailleurs, de faire maigrir. Bien que très doux, les agrumes contiennent peu de sucres et peu de calories. Les manger en quantité raisonnable ne fera donc pas grossir.

Au cœur de l'hiver, quand le choix de fruits est plus rébarbatif, le consommateur se fera donc une joie de privilégier les agrumes. Pour les sélectionner, rien de tel qu'un fruit lourd (bien juteux), dont l'écorce ferme ne présente aucune tache. Tarte au citron, poulet à l'orange, salade de fruits... : mille et une idées en cuisine existent pour mettre au goût du jour cette petite douceur, un brin acidulée et haute en couleur.

// VIRGINIE TIBERGHEN

Médicaments

Un mariage à éviter!

Une récente étude canadienne a mis l'accent sur le danger de consommer du pamplemousse en même temps que certains médicaments. Une interaction constatée depuis de nombreuses années et bien connue des médecins et des pharmaciens. Pourtant, trop de patients l'ignorent toujours.

La liste des médicaments interagissant dangereusement avec le pamplemousse s'allonge. Depuis les années 90, des chercheurs canadiens se penchent sur ces liens de cause à effet. Le pamplemousse, ainsi que l'amère orange de Séville, connue aussi sous le nom de bigarade, tous deux consommés sous toutes leurs formes (en jus, en quartier, en confiture...), contiennent des substances qui interfèrent avec certains traitements médicamenteux. "Les patients ne semblent pas être au courant de ces conséquences, s'étonne le Professeur Pierre Wallemacq, pharmacologue aux Cliniques St-Luc (UCL). Pourtant, s'il y a un risque de consommer un de ces deux agrumes en même temps qu'un médicament, la notice de celui-ci l'indique explicitement."



Effets secondaires amplifiés

Les industries pharmaceutiques sont tenues d'observer la réaction de leurs produits, notamment face aux pamplemousses, et cela, avant commercialisation en pharmacie. "Les principaux médicaments concernés par ce problème sont ceux fortement métabolisés et à risque de toxicité, comme les anticancéreux, les immunosuppresseurs, ceux pour les maladies cardiovasculaires...", continue le Professeur de l'UCL. Mais la Canadian Medical Association en cite quatre-vingt-cinq, dont des médicaments plus courants, comme ceux actifs au niveau gastro-intestinal, neurologique... (1) "L'effet du pamplemousse est complexe. Cet agrume contient des furanocoumarines, des agents toxiques ne présentant aucun danger en temps normal, explique Pierre Wallemacq. Mais

ceux-ci, une fois dans l'intestin, inhibent les enzymes ou les protéines qui aident à la métabolisation des médicaments. De ce fait, la quantité de médicament passant dans le sang est plus grande. Le risque d'effets secondaires augmente..." Cette combinaison dangereuse pamplemousse-médicament peut entraîner des problèmes d'anémie, d'arythmies (battements irréguliers du cœur), de vertiges, des complications respiratoires... voire, dans les cas les plus graves, la mort. "Heureusement, ce n'est pas très fréquent", rassure le Professeur Wallemacq.

Ni en jus, ni en quartier

Pour éviter tout problème, si la notice d'un médicament stipule une contre-indication avec le pamplemousse, halte à cet agrume que ce soit en jus frais ou acheté en magasin, en quartiers, en confiture, en zeste ou cuisiné. Les composants de celui-ci restent actifs plusieurs heures dans le

Consommation rapide

Riches en eau (entre 85 et 90%), les agrumes se dégustent souvent en



corps humain ; il faut totalement le bannir de son alimentation pendant la prise de ces médicaments. Surtout chez la personne âgée. "Cette interaction malencontreuse s'observe plus fréquemment auprès de cette tranche d'âge, précise le pharmacologue de l'UCL. Parce que les personnes âgées prennent plus de médicaments que le reste de la population et qu'elles sont plus vulnérables face à leur toxicité."

Quand le danger devient un avantage

Le Professeur Wallemacq tient, par ailleurs, à souligner certains cas pour lesquels ces effets "d'amplification"

peuvent être bénéfiques : "Pour réduire les doses du médicament à ingérer". Il poursuit tout en mettant en garde : "Attention à ne pas jouer à l'apprenti sorcier. Pour ces quelques cas particuliers, la combinaison pamplemousse-médicament doit être supervisée de près par un médecin. Pas question de prendre l'initiative soi-même de réduire les prises de médicament tout en mangeant ou buvant cet agrume."

//VT

(1) Liste des 85 médicaments concernés, établie en novembre 2012 par la Canadian Medical Association : www.cmaj.ca (Onglet : Sections > Review > Online appendix)

Transfert de compétences

Grand déménagement politique

Certaines politiques de santé, d'emploi... passeront dans les mains des entités fédérées. Après l'accord institutionnel pris, l'heure est à la concrétisation. Les parlementaires wallons et bruxellois auditionnent des experts. La Communauté germanophone y travaille aussi. Pas simple pour le citoyen de s'y retrouver. La complexité des débats ne devrait pourtant pas occulter leur portée. Tentative d'éclaircissements.

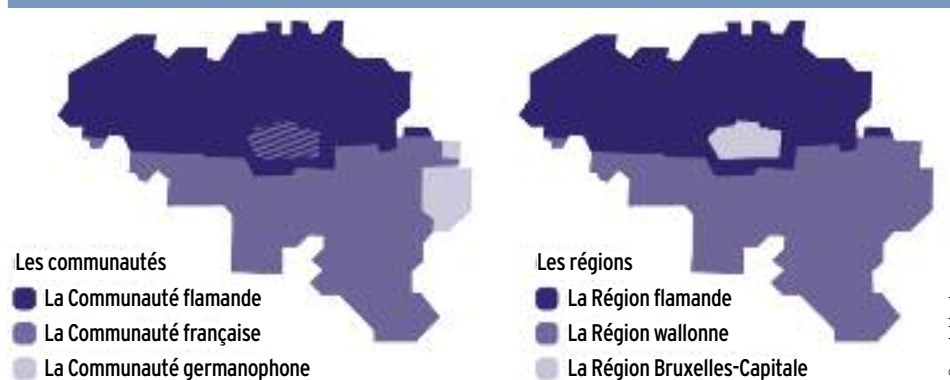
>> Lire aussi l'éditorial en page 16.

Fin 2011, un accord est conclu pour une réforme de l'Etat. Il tiendra lieu de programme pour le gouvernement fédéral qui se forme alors. Le précédent gouvernement était tombé en avril 2010 (élections en juin 2010), soit seize mois auparavant. La longueur de cette crise politique est révélatrice de la délicatesse des débats. Finalement, l'accord détermine, entre autres, la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvoorde. Il prévoit aussi le

transfert de compétences de l'Etat fédéral vers les entités fédérées, c'est-à-dire de donner aux parlements et gouvernements régionaux et/ou communautaires la charge de gérer des domaines qui, jusqu'à présent, incombent à l'Etat fédéral. (1) Ce n'est pas une première. Il s'agit de la 6^{ème} réforme de l'Etat, et toutes ont défini des transferts. L'accord tient en quelques pages. Des précisions s'imposaient. Elles se négocient actuellement.

(1) Le texte de l'accord est disponible sur www.belgium.be (actualité du 11 octobre 2011).

Acteurs



Le transfert vers les entités fédérées – et le débat en cours sur la communautarisation (c'est-à-dire le transfert du Fédéral aux Communautés) ou la régionalisation (c'est-à-dire le transfert du Fédéral aux Régions) – nécessite peut-être un rappel sommaire de qui elles sont. Et de remarquer d'entrée de jeu que le découpage de l'Etat belge n'est pas marqué par la simplicité.

La Belgique se compose de trois Communautés (flamande, française et germanophone), correspondant aux trois langues officielles du pays, et définissant les politiques scolaire, culturelle, sportive... Petite subtilité, en lieu et place de Communauté française, on parle aujourd'hui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Belgique se compose également de trois Régions (flamande, de Bruxelles-Capitale et wallonne), selon un découpage territorial, et habilitées dans les politiques économique, d'aménagement du territoire, agricole... Seconde subtilité, côté flamand, Communauté et Région ont fusionné pour ne former qu'un seul Gouvernement et un seul Parlement. Troisième subtilité, sur le territoire de la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, les compétences

relevant des Communautés sont exercées en fonction des institutions/services concernés par la Cocof (Commission communautaire francophone), la Cocon (Commission communautaire néerlandophone ou VGC pour Vlaamse Gemeenschapscommissie) ou la Cocom (Commission communautaire commune). Cette dernière - dont la spécificité est d'être bilingue tout en gérant des matières par essence dévolues aux Communautés - est nommément citée dans l'accord sur la réforme de l'Etat. Notamment en ce qui concerne les allocations familiales des enfants bruxellois. Le rôle de la Cocof est de faire vivre au mieux le bi-communautaire à Bruxelles, d'éviter les sous-nationalités sur le sol bruxellois. Certains craignent que son mode de fonctionnement entraîne des blocages aux accents Nord/Sud. De fait, au niveau du Collège des ministres de la Cocom, tout acte est soumis à la double signature d'un ministre francophone et d'un ministre néerlandophone. Si l'un refusait de signer, tout en étant soutenu par son groupe linguistique au sein de l'assemblée parlementaire de la Cocom, il pourrait paralyser le système.

Matières

Les politiques concernées par le transfert ont trait à l'emploi (contrôle des demandeurs d'emploi y compris l'exécution des sanctions, études et formation des demandeurs d'emploi, titres services, congé éducation...), aux soins de santé, à l'aide aux personnes, aux allocations familiales, à la mobilité (limitation de vitesse...), à la justice (application des peines, droit sanctionnel de la jeunesse). Une des particularités de cette 6^{ème} réforme de l'Etat, est qu'elle touche, pour la première fois, à des prestations de sécurité sociale.

Détail des matières transférées en soins de santé et aide aux personnes

Personnes handicapées : les aides à la mobilité (voitures...). • l'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA).

Politique hospitalière : les normes d'agrément des hôpitaux, services, fonctions, programmes de soins hospitaliers • les investissements en infrastructures et appareillage médical lourd.

Personnes âgées et soins "long care" : la

compétence complète (y compris la fixation du prix réclamé aux résidents) en matière de maisons de repos, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, de court séjour, services gériatriques et spécialisés isolés • certaines conventions de revalidation (malentendants, rééducation fonctionnelle ou motrice...).

Santé mentale : les plateformes de santé mentale • les maisons de soins psychiatriques • les initiatives d'habitations protégées.

Prévention : ce qui restait au fédéral (matière déjà confiée largement aux Communautés en charge de l'éducation sanitaire, de la médecine préventive) • le Fonds de lutte contre les assuétudes.

Soins de santé de première ligne : le soutien aux métiers de la santé de première ligne et l'organisation des soins de première ligne (le fonds Impulseo, les cercles de médecins généralistes, les réseaux locaux multidisciplinaires, les services intégrés de soins à domicile, la prévention par les dentistes...) • les réseaux palliatifs et les équipes multidisciplinaires palliatives.

Enveloppes

Les transferts financiers accompagnant les compétences s'élèvent à un montant total de 16,9 milliards. Pour le secteur des soins de santé, les matières transférées représentent pas moins de 16% du budget de l'Assurance soins de santé obligatoire en 2011 – soit environ 4,2 milliards d'euros. Le financement tel qu'il a été négocié fait craindre que les enveloppes dévolues à chaque compétence ne soient pas suffisantes. Quelques exemples. Sur le terrain des maisons de repos, les dépenses de l'Inami (fédéral) augmentent en moyenne chaque année, depuis 10 ans, de 7,5% (hors inflation). Le mécanisme de financement prévu dans la réforme ne permettra pas de maintenir ce rythme de croissance. Or on sait, au regard du vieillissement de la population, que les besoins augmenteront encore. A noter qu'en matière de soins de santé, seuls les services et les prestations sont comptabilisés dans les montants à transférer (tels qu'ils sont repris dans l'accord). Les frais d'administration des soins de santé (3 à 4% des dépenses) doivent encore être calculés.

Sur le terrain des allocations familiales, le principe retenu pour répartir les montants fé-

déraux est celui de "un enfant mineur = un enfant mineur", sans prise en compte des suppléments octroyés aux familles en raison de leur situation familiale ou sociale, sans distinction de rang qui viennent soutenir les familles plus nombreuses, sans tenir compte du fait que des allocations sont actuellement octroyées aussi aux 18-25 ans qui poursuivent des études. Pour maintenir le niveau actuel des allocations familiales aux familles bruxelloises et wallonnes, il faudra trouver un financement complémentaire.

Plus globalement, en travaillant par matière, n'affaiblit-on pas l'assiette globale? On ne facilite en tout cas pas les compensations entre les branches de la sécurité sociale, la solidarité entre elles, qui est de mise au fédéral. On risque également de réduire les économies d'échelle. Prenons l'exemple des voitures remboursées actuellement par l'Inami. Leur prix négocié au fédéral auprès des fabricants bénéficie de l'effet du nombre. Si les négociations se mènent par les différentes entités fédérées, donc sur des quantités moindres, le prix à l'unité risque d'augmenter. On peut tenir le même raisonnement pour les vaccins.

Enjeux

Quel réceptacle pour les compétences? Effectuer le choix des entités auxquelles seront attribuées les compétences n'a rien d'anodin. La formulation de l'accord institutionnel laisse des portes ouvertes à ce propos. Un exemple : l'accord parle de communautarisation pour les soins de santé, mais il n'exclut pas la régionalisation, en mentionnant quelques lignes plus bas les accords de la Saint-Quentin (1993), qui fixent eux les conditions du transfert des compétences de la Communauté française vers la Région wallonne et la Cocof.

Quelle cohérence dans les matières à l'avenir? Avec l'éclatement des compétences dans les diverses entités, on peut craindre l'apparition de divergences dans les protections sociales. Les couvertures risquent de ne plus être identiques que l'on soit wallon, flamand ou bruxellois, que l'on relève de l'une ou l'autre Communauté. Un problème d'autant plus criant pour Bruxelles où pourraient se côtoyer de près des régimes très différents, où l'on craint d'assister aussi au déménagement vers d'autres Régions du pays des ménages, en fonction des avantages en vigueur. Il s'agit de prévoir et baliser les accords de coopération entre les entités.

En outre, plus nombreuses sont les structures gestionnaires, plus le risque de complexité administrative est grand. La coordination entre les politiques et les réglementations mais aussi entre les administrations, entre les services, inquiète.

Quelle accessibilité? Prenons l'exemple des services de revalidation, matière transférée. Ils ne sont pas répartis de manière uniforme sur le territoire belge. Si les conditions d'accès et de

paiement devaient varier en fonction de la région où ils se situent, on assisterait à des différences de traitement entre patients. D'autant que les coûts liés à cette revalidation ne participent plus du calcul du Maximum à facturer (Maf), établi – lui – au niveau fédéral. A moins d'intégrer ces tickets modérateurs dans le Maf fédéral. Un scénario complexe, si chaque entité fixe ses propres règles de financement, et donc la part à charge du patient.

Quel mode de gestion? Le modèle de concertation sociale à l'œuvre aujourd'hui ne voit pas son avenir assuré. Les partenaires, dont la Mutualité chrétienne, rappellent l'intérêt de ce mode de co-gestion, qui permet à la concertation sociale (employeurs et syndicats) mais aussi aux acteurs de soins de santé (prestataires et organismes assureurs) de définir les besoins, de décider des moyens à mettre en œuvre, tout en offrant un gage de stabilité, contrairement au paysage politique qui change au gré des élections.

Quel financement? Le glissement vers un financement privé – faute de moyens transférés – fait partie des risques. Les organisations marchandes sont déjà présentes dans certains secteurs comme les maisons de repos, faute d'une offre suffisante par les pouvoirs publics ou faute de moyens publics suffisants pour les acteurs non marchands du privé (asbl). Or la privatisation croissante inquiète, entre autres, pour le risque de marchandisation qu'il comporte, et l'accessibilité aux plus bas revenus. Le sous-financement risque d'accentuer les inégalités – et la concurrence – entre les entités fédérées, et donc entre les citoyens.

Délais

On évoque le 1^{er} janvier 2014 pour la mise en œuvre de ces transferts. Ceci implique que les différents accords de gouvernement et les modalités de fonctionnement soient prêts au dé-

but de l'été. Certaines voix s'élèvent déjà pour annoncer un report au 1^{er} janvier 2015...

// CATHERINE DALOZE

Offres d'emploi

L'ASBL CLINIQUE SAINT-PIERRE À OTTIGNIES ENGAGE (H/F):

> un assistant social

CDI - horaire 4/5ème sem. (30h24) - entrée le 2 mai.

Plus de détails sur www.clinique-saint-pierre.be
Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV pour le 10 février à Mr. D. Melotte, Directeur R.H., Clinique Saint-Pierre, av. Reine Fabiola 9 - 1340 Ottignies.

AIDE & SOINS À DOMICILE EN BRABANT WALLON RECRUTE (H/F):

> une directeur adjoint

pour son département des soins infirmiers - temps plein.

Fonction : participer à la politique de gestion et du département des soins infirmiers et assurer la coordination des lignes directrices - assurer la mise en œuvre concrète et organisationnelle des objectifs et initiatives de gestion - bonne gestion des ressources humaines et de la communication, management efficace - conseiller et répondre aux questions de vos responsables d'équipe et instances.

Profil : formation universitaire ou assimilée par l'expérience - capacité à développer une vision et l'intérêt pour le métier de l'aide et des soins à domicile - connaissance approfondie de la législation INAMI.

Plus de détails sur www.fasd.be

Envoyez votre candidature pour le 8 février au plus tard à ASD, Marie-Ange Pieters, Directrice générale, chée. de Namur 52C - 1400 Nivelles ou marie-ange.pieters@fasd.be

LE CJC RECHERCHE (H/F):

> un designer d'interface web et mobile

pour son organisation partenaire Média Animation - contrat ACS temps plein - domicilié dans la région de Bruxelles - à partir de février-mars.

Envoyez votre CV, Portfolio, URL avec vos travaux, références... pour le 10 février au plus tard à lemploi@cjc.be avec la mention "candidature secrétariat ACS 062" en objet du courriel.

LA PAROISSE SAINT MARTIN

D'HAM-SUR-HEURE RECRUTE (H/F):

> un sacristain

CDI - temps partiel - pour ouvrir et fermer l'église - préparer les offices dominicaux et les célébrations - rémunération annuelle cumulée avec une pension de retraite ou de survie.

Envoyez votre candidature manuscrite au Secrétaire de la Fabrique d'église, rue Abel Dubray 2 - 6120 Ham-sur-Heure.

LA CLINIQUE ET MATERNITÉ SAINTE-ELISABETH À NAMUR (CMSE) RECRUTE (H/F):

> un employé au secrétariat de direction

CDD - temps partiel 13h/sem.

Plus de détails sur www.cmsenamur.be
Envoyez votre candidature avant le 15 février à CMSE-Namur, Mr. B. Libert, Directeur général, pl. Louise Godin 15 - 5000 Namur.

Offre de service

VIE FÉMININE CHARLEROI-THUIN RECHERCHE D'URGENCE (H/F):

> des bénévoles

pour ses projets d'alphabétisation - 2h/sem. - échanger vos compétences et apporter votre soutien à des femmes, pour apprendre à lire, à écrire et à parler la langue française.

Reqs.: 071/32.13.17, Natacha Saporosi ou adjoite-charleroi@viefeminine.be

CONTACTS

Bande dessinée

Bon auteur mais mauvais père?

Après ses périples aux quatre coins du monde racontés en bandes dessinées, Guy Delisle, auteur et dessinateur, a posé ses valises. Dans son *Guide du mauvais père*, il nous livre ses aventures en famille. Drôles et attendrissantes, ces petites histoires, certes un peu moins exotiques, gardent tout de même la fraîcheur et l'humour pour lesquels ce Québécois est acclamé.

"Les chocolats de Pâques, c'est les lapins qui les cachent dans le jardin ou c'est les cloches qui volent et les laissent tomber?" Voilà une des interrogations auxquelles Guy Delisle, auteur-dessinateur de bandes dessinées est soumis quotidiennement par ses deux bambins le questionnant sur les choses de la vie. Les réponses qu'il leur réserve sont parfois désopilantes et étonnantes. C'est ainsi que s'articule le nouvel ouvrage illustré de Guy Delisle. Les dialogues avec ses enfants montrent quelques maladresses de cet apprenti papa. Oublier le passage de la petite souris, inciter son jeune fils à utiliser une tronçonneuse, se réserver les meilleures céréales et mentir à sa fille en disant qu'il n'y en a plus... Guy Delisle, un mauvais père?

Dans ses ouvrages précédents, comme *Chroniques birmanes* ou *Chroniques de Jérusalem*, ce quasi "papa au foyer" s'occupait beaucoup de sa progéniture, sa femme étant engagée à Médecins sans frontières. Que ce soit en Birmanie ou en Israël, Guy Delisle passait ses journées à jongler entre les allées et venues à la crèche, les sorties au parc... et ses dessins. *Le*

guide du mauvais père conserve la sobriété graphique typique qu'on lui connaît. Pas de couleurs, juste quelques traits noirs... Mais la magie "Delisle" opère: rires garantis!

Les parents se déculpabiliseront à la lecture de ces quelques histoires drôles. Que celui qui n'a jamais commis une gaffe devant ses enfants jette la première pierre! Les fans de l'auteur seront également enchantés car, même si les décors sont moins exotiques, Guy Delisle n'a pas changé: même humour, même tendresse.

//VT



>> Le guide du mauvais père: tome 1 - Guy Delisle - Ed. Delcourt - 2013 - 192 p - 10 EUR

Dans les revues

Le continent asiatique

De l'Indonésie au Cambodge, en passant par la Chine, le Bangladesh, l'Afghanistan ou l'Iran, le continent asiatique se transforme. Les sociétés civiles affectent de plus en plus les Etats de la majorité de pays asiatiques, comme le constate Aurélie Leroy du Centre tricontinental (Cetri), qui signe le texte introductif d'un tour d'horizon fourni du continent (texte lisible sur le site du Cetri). La variété des régimes politiques, des trajectoires historiques, des niveaux de développement, des traditions culturelles et religieuses témoigne de la complexité de cet espace et des tensions qui le traversent. Pas de "virage à gauche" comme en Amérique latine ou de "printemps" comme dans le monde arabe. Certes les oppositions populaires existent mais elles peinent à s'affirmer. Pas moins de vingt quatre pays sont examinés dans cette édition de l'Etat des résistances dans le Sud.

>> Asie. Etat des résistances dans le Sud - Alternatives Sud - Vol 19/2012/4 - 233 p. - 13 EUR. Infos : 010/48.95.60 - www.cetri.be

Sondages égoïstes



La Revue Nouvelle, qui consacre une bonne partie de sa dernière publication au féminisme et à la laïcité, propose un éditorial plus généraliste, inspiré par les multiples sondages qui prétendent dire ce que "pense le peuple". Favorable à l'augmentation des accises sur le tabac? A la taxation des grosses fortunes?... En répondant, chacun songe d'abord à ses propres intérêts. En isolant les opinions, des caractéristiques et conditions de vie de ceux qui les donnent, on fait l'impasse sur une rigueur minimale. Et l'on considère comme scientifiques des "sondages égoïstes". L'éditorialiste pointe du doigt également la tendance forte - à la télévision, à la radio... mais aussi dans les recherches en sciences sociales - à se limiter à des opinions rapidement exprimées, des jugements moraux, sans dégager des éléments de compréhension, sans approfondissement des problématiques. Cet éditorial est accessible en ligne.

>> Laïcité et féminisme, le malentendu? - La revue nouvelle - décembre 2012 - 112 p. - 10 EUR. Infos : 02/640.31.07 - www.revuenouvelle.be

bPost et le marché libéralisé

La revue Politique de ce début 2013 publie, entre autres, une enquête menée par Olivier Bailly sur la Poste devenue bPost, sur ses évolutions depuis une dizaine d'années, sur les tensions qui la traversent. "Jusqu'où peuvent cohabiter service pour tous et concurrence?", questionne d'entrée le journaliste. Le changement de nom, le lancement de nouveaux produits, la réorganisation du tri, mais aussi les réductions drastiques de personnel et de bureaux de poste font partie de l'actualité de l'entreprise. Le dossier se termine par une plongée dans le quotidien des facteurs, avec le récit au jour le jour d'un facteur intérimaire. Par ailleurs, la revue propose deux autres dossiers: la fonction publique et les élections de 2014.

>> Fonction publique: se moderniser sans se perdre - Politique - n°78 - janv./fév. 2013 - 90 p. - 9 EUR. Infos : 02/538.69.96 - <http://politique.eu.org>

L'humour et le soin



Le rire libère, marque la complicité, détend... il peut aussi - ironique ou cynique - être moqueur, violent. Mais l'humour a-t-il sa place dans la relation de soin? La question traverse les différentes contributions à la revue Ethica Clinica. A côté de l'humour de salle de garde pour détendre l'atmosphère dans un climat où domine la maladie et la mort, à côté des blagues médicales aux accents "scato-porno-rigolo", l'humour bienveillant peut aussi permettre aux patients et aux soignants d'affronter les tragédies de la vie. "Riez", conseille à ses consœurs et confrères le psychiatre Raymond Gueibe, convaincu que l'humour témoigne de l'humilité, une vertu indispensable pour être soignant. Le dossier de la revue d'éthique se termine par une interview de l'artisan du rire, Paolo Doss, qui manie l'humour comme un semeur d'espérance.

>> L'humour a-t-il sa place dans la relation de soin? - Ethica Clinica - n°67 - 2012 - 42 p. - 13 EUR - Infos : 081/32.76.60 - www.fihasl.be/EthicaClinica.asp

//Intersoc-trip//

Au printemps en Turquie

Intersoc, le service voyages de la Mutualité chrétienne, vous propose deux séjours de grande qualité à des prix particulièrement attractifs à la découverte de la Turquie.



La Cappadoce

Du samedi 20 avril au samedi 4 mai (15 jours/14 nuits)

Hébergement : première semaine en pension complète (boissons non comprises) dans des hôtels 4* - seconde semaine en formule all-in dans un hôtel 5* de la région de Side.

Programme : Alanya, Konya, Görenne, la vallée d'Avçillar, Avanos, Nigde, Silifke, Kap Anamur, Meriamlik, Antalya et Perge.

Prix : 756 EUR en chambre double - supplément single: **210 EUR**

Ces prix comprennent le voyage en avion, les déplacements aéroport-hôtel, le circuit en bus climatisé, l'accès aux curiosités et le guide (première semaine), le forfait "wellness" (utilisation des installations "bien-être" durant le séjour), la présence d'un responsable Intersoc.

>> Infos au service clientèle : 070/233.898. de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou sur www.intersoc.be

LIC A5654



© Shutterstock

LIC A5654

Exposition

"Allo, Bruxelles? Ici, les Belges en Antarctique..."

Quatre ans après son inauguration, la station polaire belge en Antarctique fonctionne bien et entend le faire savoir. Sa reconstitution grandeur nature, à Tour et Taxis, illustre avec brio la prouesse technologique liée à sa conception, les travaux scientifiques menés pendant l'été austral et la vie quotidienne des chercheurs dans un environnement aussi reculé et confiné. De quoi intéresser un large public.

L'homme est décidément doté d'une curiosité sans limite. Et, pour trouver des réponses à ses questions, il est capable de mettre en œuvre de véritables trésors d'ingéniosité technologique. Voilà le genre de pensée qui hante le visiteur de l'exposition *Inside the station* (À l'intérieur de la station), consacrée à la station scientifique Princesse Elisabeth que notre pays a installée en Antarctique en 2008. Près de cinq ans après avoir été dévoilé à 35.000 Belges, pré-monté à l'époque à Tour et Taxis, notre petit bijou polaire national, conçu comme la première station de l'Histoire à "zéro émission" sur l'environnement, fait son grand retour dans le hall d'exposition bruxellois.

Le rêve, l'imagerie fantasmagique liée à cet immense désert de neige et de glace et les questions quasiment existentielles posées à propos de l'avenir de la planète sont toujours bien là,

photos géantes, vidéos impressionnantes (cette crevasse, filmée d'en bas!) et reconstitutions fidèles à l'appui. Sauf que, cette fois, le rêve s'est matérialisé. Et pas un peu! Depuis novembre 2009, les scientifiques belges et étrangers, en effet, ne cessent de défiler dans la station, flanquée de ses panneaux solaires et de ses neuf éoliennes capables de résister à des vents de 200 kilomètres/heure.

Bienvenue à Utsteinen

Dès son arrivée, plongé dans un décor "blanc de blanc", le visiteur est prévenu par Alain Hubert, ex-explorateur et actuel président de la Fondation polaire internationale : rejoindre un endroit aussi inhospitalier ne s'improvise pas. A chaque début d'été austral, il faut, à Hubert et à son groupe, respecter une multitude de règles de sécurité et, surtout, un agenda extrêmement serré pour véhiculer à bon port l'équipe scienti-

fique et technique (en avion) et le matériel le plus divers (en bateau). Un environnement sonore évocateur (sifflement du vent, bruits de

pas sur la glace) aide le visiteur à se glisser dans la peau de l'arrivant tenu de respecter une série de consignes, notamment pour la convivialité du groupe. Pointées sur une maquette géante de l'Utsteinen (l'éperon rocheux qui accueille la station), deux fausses caméras permettent, via des zooms, de s'informer sur les caractéristiques techniques de cette station super-isolée et dotée d'une enveloppe quelque peu futuriste.

Dans une seconde partie, le visiteur est invité à circuler dans le bâtiment lui-même. Les locaux sont reconstitués en grandeur nature. D'abord, le vestiaire, où les vêtements de protection contre le froid, suspendus à leur cintre, donnent l'impression que les scientifiques viennent de rentrer de mission. Plus loin, c'est l'atmosphère assez chaleureuse des lieux qui impressionne, due en bonne partie à l'omniprésence du bois. Disposés ici et là dans l'expo, des capteurs permettent le déclenchement automatique des vidéos. Dans le tiroir d'un meuble de cuisine, on découvre les secrets de fabrication de la dinde de Noël, préparée par le chef coq pour tout ce beau monde (25 à 40 occupants). L'occasion de comprendre,

plus sérieusement, que l'usage de l'électricité est régi par un système de priorités établi selon les besoins de l'appareillage scientifique. A droite, le local de gestion technique, avec son réacteur à bactéries, capable de transformer toutes les eaux usées rejetées par les occupants en... eau potable. Plus loin, la reconstitution d'une chambre (minuscule), du local médical, des casiers individuels (avec portrait des chercheurs et des logisticiens). L'ingéniosité technique des initiateurs, depuis la conception de la station jusqu'à sa maintenance quotidienne, se dévoile à chaque pas. Pendant l'hiver austral, l'appareillage de la station, évacuée, est surveillé et commandé depuis la Belgique.

Au pays des manchots

La troisième partie de l'exposition est consacrée aux activités scientifiques menées dans les locaux, dans des

conteneurs mobiles ou... sous tente. Des panneaux et des vidéos résument les travaux des sismologues, biologistes, météorologues, glaciologues, géologues... On y apprend, par exemple, le sens du "vêlage"

La vie quotidienne, en Antarctique, ne s'improvise pas.

d'icebergs, du "fluage" de glaciers; on y découvre les moraines, l'asthénosphère, etc. Sans oublier les anecdotes amusantes : d'une grande familiarité, les manchots gênent parfois les travaux des chercheurs. L'expo se termine par un quizz et par une annonce qui en dit long sur le degré d'exemplarité atteint par cette station dans le monde de la recherche polaire : en mai 2013, c'est à Bruxelles qui se réuniront, pour leur 36^{ème} assemblée, les 50 pays membres du Traité sur l'Antarctique, appelé à renforcer la collaboration scientifique autour de ces archives de la Terre.

// PHILIPPE LAMOTTE

>> Infos : L'exposition se tient jusqu'au 31 mai, à Tour et Taxis • Avenue du Port, 86 • De 9h à 17h (semaine) et de 10h à 19h (w-e et jours de congé scolaire) • De 7 à 13 euros + prix spéciaux pour familles • Accès "Villo" aisé. Infos : www.insidesthestation.be ou 02/548.06.98



Littérature

Un familier ailleurs

Deux romans et un essai d'auteurs belges nous mènent aux portes d'un ailleurs étrangement familier. Une ville lointaine de Diane Meur, l'Afghanistan de Frank Andriat, le territoire de la poésie de Goffette exploré par Yves Leclair.

L'ordre d'Anouher régit la cité de Sir. Tout ce que "le père des lois" a codifié est devenu immuable. La ville est fière de son ordre figé, orgueilleuse. Mais ses habitants ne sont pas hospitaliers! C'est ce que découvre d'emblée Ordjéneb, le berger, quand il descend de ses montagnes pour trouver un emploi dans la grande ville. Il va découvrir avec stupeur ce monde étrange, apprendre à s'y frayer un chemin. Et quand il devient domestique chez le scribe Asral, chargé de produire une copie neuve des lois, sa candeur, son honnêteté, ses questions vont contribuer à bouleverser l'ordre établi...

De Diane Meur, on avait beaucoup aimé *Les vivants et les ombres*, l'histoire d'une maison qui, au fil des générations, voit se succéder les habitants et les habitudes. On aime aussi ces *Villes de la plaine*. Paru voici un certain temps déjà, ce roman d'une

écrivaine de chez nous n'a pas eu tout l'écho qu'il mérite pourtant. Il nous emmène dans une cité antique imaginaire et singulièrement proche du monde que nous connaissons. Le talent de la conteuse nous entraîne dans les multiples péripéties des découvertes d'Ordjéneb, de la quête d'Asral et dans les rebondissements de leurs amours respectives. Mais sous la trame du récit palpitant et de ses diverses intrigues, Diane Meur glisse de multiples questions. La cité de Sir a quelque chose d'exotique et pourtant tout ce qui s'y passe – les relations entre les villes et entre les hommes, les classes sociales, la place des femmes... – reflète quelque chose de notre quotidien. Fable, satire, roman d'aventures et roman d'amour, récit d'une quête intérieure, *Les villes de la plaine* nous offrent un formidable moment de plaisir de lecture. Et une fois le livre refermé, les images nous poursuivent

et le temps vient de chercher des réponses aux questions qui nous ont traversés.

Ailleurs, l'Afghanistan l'est radicalement. Mais parce que l'on en parle régulièrement dans les médias, il nous est familier. Frank Andriat n'y est jamais allé. Mais des informations qu'il entend, des récits et des musiques qu'il a écoutés, il s'en est fait une idée assez précise. Et la plume de cet écrivain prolixe et généreux a tracé six portraits de jeunes filles, des "Djamila" de là-bas qui, malgré les violences de la guerre, vivent, rient, ont le cœur rempli d'espoir. "*Ces récits sont nés d'un désir de dire la force de l'humain*", écrit l'auteur dans une brève note d'introduction. La violence est là, en arrière-fond, l'occupation aussi. Mais ces adolescentes

de quinze ans ont des rêves, des révoltes. Elles découvrent des secrets de famille. Elles apprennent que leur frère résiste... Elles sont loin et pourtant proches des ados du même âge que Frank Andriat a dans ses classes de français. Ces six nouvelles qui se lisent d'un trait, font tomber les frontières.

La poésie est un ailleurs au seuil duquel beaucoup hésitent à pénétrer. Guy Goffette y est chez lui. Depuis toujours. Poète d'abord, poète surtout même s'il a écrit aussi des essais,

des récits, des romans. Yves Leclair a mis l'œuvre de Goffette en lumière : entretiens, photos, analyses de textes, proposition de pages inédites... L'auteur s'est mis tout entier au service de l'œuvre du grand poète de chez nous. Et il le fait avec un style plaisant, accessible. *Guy Goffette, sans légende* s'appréhende comme un roman. Et quand on le referme, on a envie de se plonger dans un des livres du poète. Yves Leclair a gagné son pari.

// ANNE MARIE PIRARD

- >> *Les villes de la plaine* • Diane Meur • Sabine Wespieser éditeur • 2011 • 372 p • 23 EUR.
- >> *Rose afghane* • Frank Andriat • Editions Mijade • 2012 • 139 p • 7 EUR. (Les droits d'auteur du livre sont versés à l'asbl Afghanistan libre).
- >> *Guy Goffette, sans légende* • Yves Leclair • Editions Luce Wilquin • 2012 • 288 p (dont 10 de photos) • 25 EUR.



Cinéma

Kinshasa Kids ou le diable n'existe pas

Kinshasa grouille d'enfants des rues, appelés "shegués". Parmi eux, considérés comme sorciers, certains ont été chassés par leur propre famille. Le film du Belge Marc-Henri Wajnberg, *Kinshasa kids* suit huit de ces enfants. Tourné à la façon d'un documentaire, ce long métrage bouleverse, tant le quotidien de ces jeunes est rude.



Les premières minutes de ce film-documentaire impressionnent. Des enfants se font exorciser sans douceur au milieu d'une foule en transe et en colère. Au ban de leur village et de leur famille, ces jeunes – parfois même très jeunes –, soupçonnés d'être des sorciers et la source de tous maux, sont soumis à des rituels. Les moins chanceux sont mis à la porte de chez eux. Il y aurait ainsi 25.000 enfants kinois, chassés de leur foyer sous prétexte d'envoûtement par de mauvais esprits. La rue devient alors leur seul refuge. José, Rachel, Emma, Gabi, Gauthier, Joël, Mickaël et Sammy comptent parmi ces "shégués".

"Les enfants sont l'âme du film, et son moteur", précise le réalisateur Marc-Henri Wajnberg. Son idée de tourner *Kinshasa kids* lui est venue à la suite d'un premier voyage en République démocratique du Congo, un pays qui l'a surpris et subjugué. Le choix d'un film-documentaire s'imposait pour coller au maximum à la réalité de cette société bouillonnante et foisonnante de créativité. Mais aussi pour relater au mieux le quotidien de ces milliers de petits Congolais qui traînent dans les rues de la capitale. Le résultat est réussi. Les acteurs – car chacun tient un rôle même si celui-ci est proche de la vie réelle – nous emmènent dans leurs péripéties, leurs espoirs, leurs succès et déboires.

La vie dans le bidonville de Kinshasa est pénible. Les enfants sont à la merci de n'importe qui. Mais parfois, certaines rencontres leur donnent du courage pour continuer à se battre. Dans le film, les enfants sont passionnés de musique et rêvent de

monter sur scène. Un chanteur excentrique, un peu bohème, Bebson "de la rue", va croiser leur chemin. Même si celui-ci ne perce pas vraiment dans la musique, il va les aider à avancer dans leur projet... Une mise en abyme en quelque sorte : certains des enfants de la rue qui ont interprété un rôle dans le film de Marc-Henri Wajnberg connaissent aujourd'hui la réussite et une vie meilleure. C'est le cas de Rachel Mwanza qui a décroché le rôle principal d'un film canadien *Rebelle*, qui lui a valu l'Ours d'argent de la meilleure actrice à Berlin. "Un autre apprenti-acteur est retourné vivre dans sa famille, explique le réalisateur. Pour les autres, la situation est plus compliquée. Leur rémunération devait se traduire par le paiement de leur scolarité dans un internat. Ce qui leur permettait de quitter la rue. Malheureusement, nous nous rendons compte que l'argent est détourné et que les enfants n'en bénéficient pas. Nous cherchons activement d'autres solutions."

Ce *Slumdog millionnaire* à la sauce belgo-congolaise a fait le tour des festivals cinématographiques et a été plébiscité. Il a notamment reçu le prix du public pour le meilleur film, à Zagreb. En Belgique francophone, il sera à l'affiche dans cinq cinémas dès le 6 février (le Vendôme à Bruxelles, l'Eldorado à Namur, les Grignoux à Liège, le Plaza Art à Mons et le Wellington à Waterloo). On promet une belle ovation pour ces "kids", ces grands acteurs...

//VT

>> **Kinshasa Kids** • de Marc-Henri Wajnberg • avec José Mawanda, Rachel Mwanza, Bebson Elemba... • 2012 • 1h25.

Exposition

L'impressionnisme au féminin pluriel

Si l'on connaît les noms de Monet, Degas, Renoir, Pissarro, on sait moins que des femmes artistes appartenaient également au cercle des impressionnistes. Le Château de Waroux, à Ailleur, propose une centaine d'œuvres de ces peintres, hommes et femmes, du premier mouvement résolument moderne de l'histoire de la peinture...

Avant l'impressionnisme, peut-on lire dans le catalogue de l'exposition, les peintres travaillaient essentiellement dans des ateliers académiques et non dans la nature. Les sujets étaient essentiellement des nus ou des scènes religieuses. Les gens de la haute société posaient longuement devant le peintre pour des portraits très officiels.

Lorsque le mouvement impressionniste est né, vers 1870, les artistes ont commencé à peindre à l'extérieur, des paysages, dans des tons clairs et lumineux. Ils ont pris pour modèle des femmes du peuple, prostituées ou paysannes, qu'elles soient belles ou pas, bien habillées ou pas. L'intérêt était alors l'instantanéité, le vif et la gestuelle des personnages. Les artistes peignaient ce qu'ils avaient sous les yeux, "sous la main" en se moquant éperdument du pittoresque. Cela étant, les femmes artistes peintres étaient encore très rares à cette époque. Les écoles d'art leur étant interdites, c'est souvent avec leur père qu'elles apprenaient le métier. Elles s'organisaient, louaient un grenier, partageaient une chambre, un atelier, des modèles...

L'école des femmes

A la fin du 19^{ème} siècle, la peinture est encore très hiérarchisée, les scènes historiques et les allégories étaient réservées aux hommes, tandis que les portraits, les paysages ou les natures mortes pouvaient se retrouver sur les toiles féminines. Les matériaux utilisés se limitaient pour elles aux pastels, aux crayons ou à l'aquarelle, associés aux arts décoratifs. Aux hommes, les

huiles plus complexes, salissantes et odorantes, la peinture par excellence...

Rosa Bonheur, peintre animalier née en 1822, formée elle aussi par son père, sera la première à se forger une réputation européenne, non sans avoir dû réclamer aux autorités policières l'autorisation de porter des pantalons pour fréquenter les foires aux bestiaux, sa principale source d'inspiration. Berthe Morisot, elle, sacrifiera toute sa vie à la peinture, contrairement à sa sœur Edma, qui, plus talentueuse pourtant, laissera tomber les pinceaux une fois mariée. On peut imaginer la force de conviction et l'assurance nécessaires pour proposer une œuvre novatrice dans un monde si masculin et conservateur. Renoir disait d'ailleurs qu' "une femme peintre, c'est ridicule".

Des femmes et des fleurs

L'exposition du Château de Waroux propose un parcours dans les œuvres de ces femmes exceptionnelles, avec, notamment une très belle série de dessins de Berthe Morisot. Mais elle offre aussi un éclairage sur la relation du peintre avec son modèle féminin. Ainsi Monet, qui s'attachait à peindre "la lumière autour des objets", représentera-t-il les femmes comme les fleurs,



Berthe Morisot, Jeune femme et enfant, album Seize aquarelles, Paris, collection privée.

dans le flou d'une lumière dématérialisée. Renoir, artiste jouisseur qui, nous l'avons vu, ne tenait pas les femmes en grande estime, avait, par contre, une fascination pour leur peau, son grain, ses ombres et ses replis. Degas, fasciné par la photographie, les regardait "comme par le trou de la serrure"... avec réalisme, distance, crudité. Rodin, enfin, que la vue des formes humaines reconfortait, travaillait sur le vif, sans retenue. Il montrait les chairs crues d'une femme dans les rôles auxquels la société la contraignait, mais avec déjà une conscience nouvelle de son identité.

Dans ces dessins, ces esquisses, c'est toute la sensibilité de l'artiste, son âme qui effleurent, dans le velouté du crayon, la sensualité du trait et la délicatesse des couleurs.

Pour prolonger cette intéressante visite, on lira avec intérêt le livre collectif rédigé sous la direction de Jean-Christophe Hubert *L'impressionnisme et la femme*, publié aux éditions Itsaro.

A voir également, le film *Renoir*, de Gilles Bourdo, qui vient de sortir sur les écrans. Avec le magnifique Michel Bouquet, à qui la belle Andrée, son dernier modèle, va insuffler une énergie nouvelle.

//LINDA LÉONARD



Auguste Renoir
Le chapeau épinglé - 1892.

>> **L'impressionnisme et la femme** • jusqu'au 2 juin au Château de Waroux • rue de Waroux, 301 à 4432 Ailleur (Ans) • Entrée : 8 EUR • Infos : 04/247 72 73 • www.chateaudewaroux.be



Un choix politique historique pour les francophones et les germanophones

Les Communautés et Régions vont recevoir de nouvelles compétences issues de la sécurité sociale fédérale (voir page 9 du journal). Elles vont devoir s'organiser pour les gérer mais différents modes d'organisation sont possibles. C'est un moment historique : les francophones vont-ils opter pour une gouvernance étatique ou une gouvernance basée sur la concertation ? Comment organiser la solidarité entre les Bruxellois, les Wallons et les Germanophones ? Ces choix vont influencer fondamentalement l'accès et la qualité des soins.

Le système de santé belge est très apprécié : 94% de la population belge estiment qu'il est aussi bon voire meilleur que dans d'autres pays européens (1). C'est le score le plus élevé en Europe. Cette appréciation est fondée sur la qualité des soins, la compétence du personnel médical et soignant, l'absence des files d'attente, l'accessibilité tant financière que géographique, la qualité des équipements, un coût administratif faible... Comment préserver tous ces atouts lors du transfert des compétences vers les Régions et Communautés ?

Des principes essentiels pour l'organisation des soins

Les Régions et Communautés vont devoir s'organiser pour gérer les matières transférées. Le choix du modèle d'organisation devrait être guidé par les principes qui font la force de notre système de santé :

- La solidarité entre les personnes, entre les générations, entre les actifs et non-actifs.
- Un accès similaire pour tous les citoyens aux mêmes prestations. Pas de remboursement différent selon les Régions.
- La liberté de choix des patients et la libre circulation des personnes, des patients.
- La cohérence et l'approche globale de la politique de santé grâce à l'implication de tous les secteurs de soins.
- La responsabilisation des acteurs mais aussi l'encouragement à l'initiative.
- La concertation structurelle des acteurs de soins.

L'application de ces principes a forgé l'excellence de notre système de soins de santé au niveau fédéral. Nous proposons de les reprendre pour conduire l'organisation au niveau régional et communautaire.

Une protection sociale fédérée pour les francophones et les germanophones

Le transfert des compétences en matière de soins de santé concerne 15% du budget de l'Inami. Il est donc essentiel que la gouvernance de ces matières soit bien coordonnée avec le national où se trouve "encore" 85% du budget des soins de santé. La formule la plus simple, déjà connue et qui a fait ses preuves depuis 50 ans, est dès lors de reprendre le modèle de gestion paritaire avec les partenaires sociaux, les employeurs, les syndicats, les mutualités, et de concertation avec les prestataires de soins dans tous les secteurs concernés. Nous proposons de regrouper à tout le moins les matières des personnes handicapées, des soins de santé et de la famille formant la protection sociale fédérée au sein d'un organisme d'intérêt public composé paritairement (comme pour la gestion globale de la sécurité sociale) et puis de créer trois départements homogènes : personnes handicapées, santé et famille, fonctionnant sur la base de la concertation. Les matières actuellement administrées par les Communautés seraient regroupées au sein de ces départements.

Idéalement les matières devraient être pilotées pour tous les francophones, Bruxellois et Wallons, et les germanophones, au sein d'un seul organisme d'intérêt public. Mais l'accord politique prévoit que la plupart des matières transférées à Bruxelles doivent relever de la Cocom (la Commission communautaire commune) cogérée entre les flamands et les francophones de Bruxelles. Aussi afin d'éviter une complexité encore plus grande et d'appliquer au maximum les principes d'accessibilité et de liberté de choix, les réglementations entre Bruxelles et la Wallonie devraient être identiques. Pour garantir cette cohérence, nous proposons que Bruxelles et Wallonie s'organisent selon le même modèle. Ainsi on retrouverait les mêmes partenaires, les mêmes acteurs de soins à la fois au niveau régional et au niveau fédéral. Une structure de concertation permanente devrait ensuite être créée pour assurer la convergence des politiques entre Bruxelles et la Wallonie.

L'étatisation conduit à la démotivation et la privatisation

L'alternative au modèle de concertation et de gestion paritaire est celui d'un modèle de gestion étatique, c'est-à-dire un modèle où le ministre définit, avec son administration, la politique à mener. Le secteur peut, le cas échéant, être consulté de manière variable selon les matières, mais son avis est non contraignant. Un tel modèle déresponsabilise les acteurs de soins, peut les démotiver, risque d'être moins transparent et in fine de réduire l'adhésion, le dynamisme et l'engagement. Si les modèles de gestion sont différents entre Bruxelles, la Wallonie et la Communauté germanophone, les réglementations vont diverger. La gestion financière pour les institutions accueillants des patients wallons et bruxellois deviendra très complexe. La circulation des patients (et donc le libre choix) sera entravée. La complexité croissante et le manque d'implication des acteurs, combinés avec des budgets insuffisants, vont pousser à l'éclosion d'acteurs privés à but lucratif ciblant les patients les plus aisés.

Des matières importantes touchant l'emploi, la famille, les soins de santé vont être transférées aux Régions et Communautés. Comment seront-elles gérées ? Comment préserver au mieux l'accès et la qualité de soins ? Les partis francophones sont devant un choix historique. Nous plaillons clairement pour un modèle de concertation et de gestion paritaire coordonnée entre Bruxelles, la Wallonie et la Communauté germanophone, un modèle de protection sociale fédéré.

(1) Eurobaromètre, Commission européenne, 2010.

ça se passe

// Bientôt retraité ?

En février, les Consultations psychologiques spécialisées en histoires de vie organisent un atelier de récits de vie sur le passage à la retraite.
Rens. > 0478/95.30.55 • marie.masse@uclouvain.be

// Vie de couple

Le weekend du 1^{er} au 3 février, le centre spirituel ignatien La Pairelle organise un weekend pour réfléchir au couple. Comment s'aimer au fil du temps ? S'adresse aux couples de moins de 10 ans de mariage. Enfants bienvenus. Prix: 78 EUR.
Lieu : 25, rue M. Lecomte - 5100 Wépion
Rens. > 081/46.81.11 • www.lapairelle.be

// Kiné et sclérose en plaques

Le samedi 2 février de 9h à 13h30, la Ligue belge de la sclérose en plaques organise une formation à destination des kinésithérapeutes intervenant auprès des personnes atteintes de sclérose en plaques : "Kiné-(neuro)psychologie : à quand la lune de miel ? Vers une entraide efficace" et "L'accessibilité à domicile pour des personnes atteintes de sclérose en plaques - intervention de l'ergothérapeute".
Lieu : 6, rue des Linottes - 5100 Nanin
Rens. > 081/40.15.55

// Recensement d'oiseaux

Le weekend du 2 et 3 février, Natagora invite le grand public à compter les oiseaux des jardins dans le cadre de son opération "Devine, qui vient manger chez nous aujourd'hui?".
Lieu : partout en Belgique
Rens. > www.natagora.be/oiseaux

// Musique grégorienne

Le dimanche 3 février à 18h, l'asbl Concert spirituel organise un concert "Les leçons de Ténèbres" de François Couperin.
Lieu : Collégiale Ste-Gertrude - 1400 Nivelles
Rens. > 067/21.42.49

// Liberté du patient

Le lundi 4 février de 14h30 à 16h30, l'antenne universitaire UCL-ULB des Aînés à Nivelles organise une conférence : "Tirer une morale de la médecine : et la liberté du patient!". Prix: 5 EUR.
Lieu : Waux-Hall - 1400 Nivelles
Rens. > 067/21.25.97

// Comprendre Alzheimer

Le lundi 4 février à 20h, la Ligue Alzheimer organise une conférence : "Les maladies de type Alzheimer : mieux les comprendre pour mieux les vivre".
Lieu : Hôpital Erasme - 1070 BXL
Rens. > 02/510.61.88 • www.alzheimer.be

// Addiction à l'alcool

Le Dr. R. Gueibe, alcoologue donne en février des conférences : "L'alcool, notre drogue culturelle". Le 4 février à 19h30 au Collège St-Joseph à Chimay, le 6 février de 11h à 13h au Collège St-Michel à Bruxelles, le 7 février à 14h à Courtrai, le 26 février à 19h30 à ND des Champs à Bruxelles.
Rens. > (pour le 06/02) 0478/55.14.60, (pour le 07/02) 056/20.54.24

// Plaies au travail

Le 5 février de 12h à 14h, l'Observatoire de la santé du Hainaut organise une conférence : "Harcèlement moral, burn-out et autres contrariétés : les plaies au travail, de l'école à l'entreprise. Comment les prévenir ? Comment y faire face?".
Lieu : 1, rue de St-Antoine - 7021 Havré
Rens. > 065/87.96.25 • http://observatoiresante.hainaut.be

// Projets dans le Sud

L'ONG Quinoa propose des projets solidaires dans un pays du Sud. Ils s'adressent à toute personne de plus de 18 ans. Du 5 au 18 février, l'asbl organise des soirées d'informations à Bruxelles, Liège, LLN, Namur et Mons.
Rens. > 02/893.08.70 • www.quinoa.be

// Jeunes et problèmes d'ouïe

Le samedi 9 février à 15h, Belgique acouphènes organise une conférence-débat : "Surdité, acouphènes, hyperacousie : jeunes à risques". Prix: 8 EUR.
Lieu : 1-3, rue de l'Eglise - 4032 Chênée
Rens. > 04/367.45.65 • www.belgiqueacouphenes.be

// TDA/H et gestion des énergies

Le lundi 11 février de 19h30 à 21h30, l'asbl TDA/H Belgique organise un groupe de parole pour adultes atteints de ce trouble : "Des moyens pour mieux gérer mon énergie".
Lieu : bd de la Constitution - 4020 Liège
Rens. > 0496/74.80.74 • www.tdah.be

// Ecoute et communication

Les jeudis 14 et 21 février de 9h à 16h, l'asbl Volont'R organise, à Namur, une formation à l'écoute et à la communication destinée à des volontaires qui rencontrent, dans leur volontariat, des personnes fragilisées. Prix: 40 EUR.
Rens. > 02/219.15.62 • www.volontr.be

// Veuvage et sexualité(s)

Le mardi 19 février de 12h à 14h, le Centre de diffusion de la culture sanitaire organise un séminaire : "Penser les vieillesses : veuvage et sexualité(s) chez les femmes après 60 ans".
Lieu : 44, av. Jeanne - 1050 BXL
Rens. > 02/650.33.61 • http://cdcs.ulb.ac.be

// Timidité et peur chez l'enfant

Le mardi 19 février de 18h45 à 20h15, l'UCL-IPSY organise une conférence : "Timidité, peur et anxiété chez l'enfant : quand s'inquiéter, quand consulter?".
Entrée libre.
Lieu : Auditoire Socrate 10 - 1348 LLN
Rens. > 010/47.45.47 • www.uclouvain.be/ipsy

// Pleine conscience

Du 20 février au 8 mai, l'UCL organise les mercredis après-midi des ateliers de gestion des émotions par la pleine conscience pour les enfants, adolescents et parents. Prix: 200 EUR.
Lieu : Faculté de psychologie - 1348 LLN
Rens. > 010/47.40.14 • www.cps-emotions.be

// Au-delà

Le samedi 23 février de 9h30 à 18h30, l'asbl Tetra organise un forum : "Vers une science de l'au-delà. Que devient la conscience après la vie?". Prix: 60 EUR.
Lieu : 51, av. Mounier - 1200 BXL
Rens. > 02/771.28.81 • www.tetra-asbl.be

// Agro-écologie : éthique de vie

Le jeudi 28 février de 19h30 à 23h, Entraide et fraternité organise une conférence : "L'agro-écologie, une éthique de vie", avec Pierre Rabhi, philosophe, écrivain et expert en la matière. Prix: 7 EUR.
Lieu : place des Sciences - 1348 LLN
Rens. > 02/227.66.80 • www.entraide.be

// A la rescousse des batraciens

Fin février et début mars, les batraciens entament leur migration printanière pour se reproduire. Grenouilles, crapauds, tritons... se déplacent la nuit, mettant leur vie en danger. Natagora rappelle ses opérations de sauvetages et est à la recherche de volontaires pour les aider à traverser sans se faire écraser.
Rens. > 081/39.07.20 • www.batraciens.be

// Reportage-conférence sur la Bavière

Le jeudi 7 mars à 20h, le Centre culturel de Jodoigne organise une conférence sur la Bavière, accompagnée d'une projection d'un reportage. Les reporters-conférenciers veulent apporter aux spectateurs un regard différent, éloigné des parcours touristiques classiques. Prix: 5 EUR.
Lieu : Chapelle ND du Marché - 1370 Jodoigne
Rens. > 010/81.15.15 • www.centreculturel.jodoigne.be